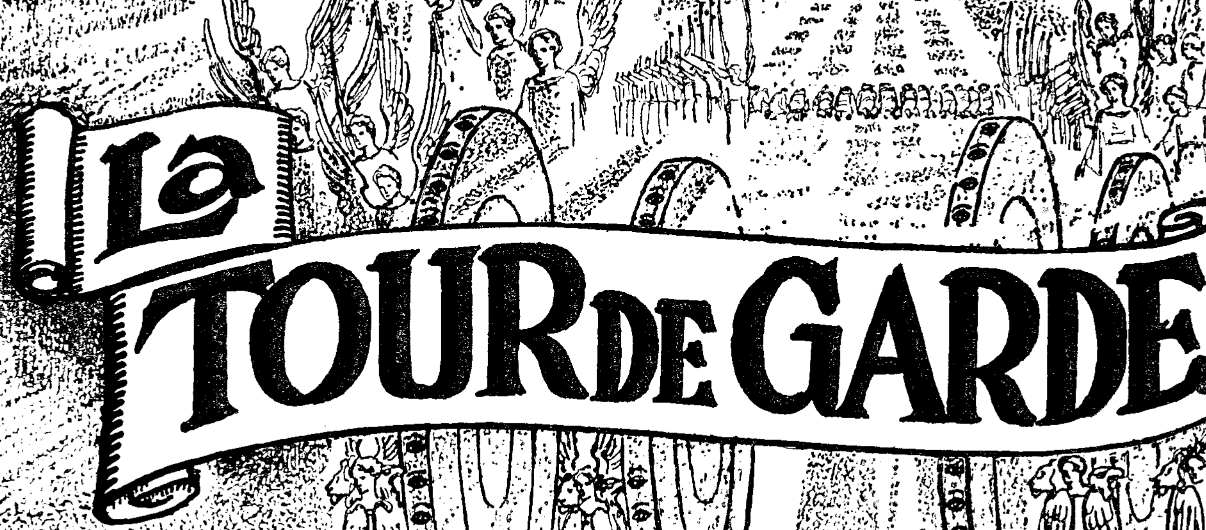


La TOUR DE GARDE

Annonciatrice du Royaume de Jéhovah

„Ils sauront que je suis Jéhovah."
- Ezéchiel 35:15.

45e Année Journal bimensuel
BERNE 15 Mars 1947 № 6

Table des matières

„VOUS ÊTES MES TÉMOINS, DIT JÉHOVAH, QUE JE SUIS DIEU." - Esaïe 43:12

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande. » — Esaïe 54: 13, Darby.

La Bible enseigne clairement:

Jéhovah est le seul vrai Dieu. Il est d'éternité en éternité. Il fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. La Parole ou Logos fut la première de ses œuvres et créa toutes choses. Lucifer, créature spirituelle, se rebella contre Jéhovah et souleva la controverse relative à la souveraineté universelle du Tout-Puissant.

Dieu fit la terre pour être la demeure de l'homme qu'il créa parfait, mais celui-ci écoutant l'infidèle Lucifer ou Satan, désobéit volontairement à la loi divine et fut condamné à mort. A cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

Le Logos fut fait homme; en cette qualité il mourut afin de procurer la rançon des hommes qui lui obéissent. Dieu le ressuscita avec un corps divin, l'éleva au ciel au-dessus de toute autre créature et l'investit de tout pouvoir et de toute autorité en tant que Chef de la nouvelle organisation capitale divine.

L'organisation capitale de Dieu est une Théocratie appelée Sion. Elle a pour Chef Christ Jésus, le Roi légitime du monde nouveau. Les fidèles disciples de Christ, oints par Dieu, sont des enfants de Sion, des membres de l'organisation de Jéhovah. Ils sont ses témoins chargés et privilégiés de rendre témoignage à sa suprématie et de proclamer ses desseins tels qu'ils sont exposés dans la Bible.

Le monde d'à présent, soit la domination ininterrompue de Satan, a pris fin en 1914 parce que Jéhovah a intronisé Christ Jésus. Après avoir chassé Satan du ciel, le Seigneur se met à réhabiliter le nom du Très-Haut et à fonder la « nouvelle terre ».

La délivrance et les bénédictions réservées aux peuples ne leur seront dispensées que par le Royaume de Dieu, administré par Christ qui règne. Le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'instauration de la justice sur toute la terre. Sous le règne de Dieu les personnes de bonne volonté qui survivront à la bataille d'Armaguédon exécuteront l'ordre divin, c'est-à-dire rempliront la terre d'une race de justes, et les morts ressusciteront et auront l'occasion de vivre sur la terre.

TOUS CEUX QUI ÉTUDIENT SÉRIEUSEMENT LA BIBLE et qui par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Imprimerie:
WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
Bureau principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U.S.A.

Fonctionnaires:
N. H. Knorr, *président* Grant Suiter, *secrétaire*
Filiale en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne

Editeur responsable:
Michiels Alphonse, 29, rue Louis Mascré, Anderlecht-Bruxelles

Publiée par
Watch Tower Bible and Tract Society
Association sans but lucratif
28, avenue Général Eisenhower, Schaerbeek-Bruxelles

Imprimerie: TOUR DE GARDE, Berne, Allmendstrasse 39

Imprimé en Suisse — Printed in Switzerland

Abonnement: un an 75 fr.
l'exemplaire 3 fr. 50
Prière de verser le montant au compte de chèques postaux 969.76 de la WATCH TOWER, Bruxelles.

Etudes de « La Tour de Garde »

« Les enfants au temps de la fin »
(T.G. du 15 mars 1947)

Semaine du 20 avril .... §§ 1 à 19
Semaine du 27 avril .... §§ 20 à 40

Démission et nomination

W. E. Van Amburgh a été secrétaire-trésorier de la Watch Tower Bible and Tract Society, une corporation enregistrée dans l'Etat de Pensylvanie, depuis 1903, sans interruption. Aussi est-ce avec regret que nous annonçons que les circonstances ont rendu récessaire un changement relatif à l'occupation de cette fonction.

De son lit de malade à l'hôpital Richmond Memorial, Staten Island, New-York, frère Van Amburgh nous envoya, le 5 février dernier, sa démission de la dite fonction officielle dans laquelle il s'était montré si fidèle et si capable au cours de tant d'années. Dans sa lettre de démission il déclara être incapable de remplir ce service à cause de son âge fort avancé et de sa maladie qui faisait prévoir sa mort prochaine, et il recommanda la nomination de son adjoint au poste qu'il était obligé d'abandonner.

Le jour suivant le Conseil d'administration de la corporation ci-dessus se réunit aux bureaux de la direction au Béthel à Brooklyn, N. Y., séance à laquelle frère Van Amburgh était empêché de participer. Sous la présidence de N. H. Knorr, le quorum des administrateurs accepta la démission qu'il avait reçue et, d'accord avec la recommandation de frère Van Amburgh, élit Grant Suiter comme son successeur dans les fonctions de secrétaire-trésorier. Les administrateurs décidèrent en même temps d'adresser une lettre au frère hospitalisé, l'informant de l'acceptation de sa démission et de la nomination de son successeur, et lui adressant entre autres les paroles suivantes:

« Si nous avons accepté votre démission, nous l'avons fait avec le plus profond amour pour vous. Nous regrettons votre incapacité physique, nous préférerions vous voir conserver votre fonction, si cela était possible. Nous avons cependant cette assurance que par la grâce et la bonté miséricordieuse de Dieu, il vous est réservé des privilèges de service éternels. Vous êtes resté fidèle à votre alliance. Par cette fidélité vous avez honoré et glorifié Dieu, nous la reconnaissons comme un bon exemple de fermeté dans la foi et dans l'accomplissement du devoir. Le bon usage que vous avez fait des dons qui vous étaient impartis par l'esprit de Dieu a été pour le bien commun de tous, car c'était une joie et une bénédiction que de pouvoir travailler avec vous. Notre adoration mutuelle de Jéhovah continue à nous unir à vous et à tous les frères et sœurs, et cette unité a trouvé son expression dans les circonstances de votre maladie et dans votre démission. »

Cette lettre de notification fut immédiatement portée par messager à frère Van Amburgh. Son état physique et mental était encore tel qu'il put en lire le contenu. Il en était reconnaissant et se sentait rafraîchi. Nous sommes sûrs que son successeur remplira ses fonctions tout aussi fidèlement, à la réhabilitation du nom de Jéhovah.

Cela explique le changement du texte de cette page en ce qui concerne les fonctionnaires de la Société.

Le 7 février, à 6 h. 15, frère Van Amburgh termina sa course terrestre pour recevoir sa récompense céleste.

La TOUR de GARDE
ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH

45e Année | 15 Mars 1947 | № 6

Les enfants au « temps de la fin »

« Celui qui craint l'Eternel possède un appui ferme, et ses enfants ont un refuge auprès de lui. »
— Prov. 14: 26 —

JÉHOVAH a pourvu à la naissance d'enfants. Il dota le premier couple humain du pouvoir merveilleux de mettre au monde des enfants à leur image et à leur ressemblance.

[1] L'homme le plus sage des temps anciens a dit à son compagnon: « Comme tu ne sais pas quel est le chemin du vent (de l'esprit, *autres vers.*), ni comment se forment les os dans le ventre de la femme enceinte, tu ne connais pas non plus l'œuvre de Dieu qui fait tout. » (Eccl. 11: 5) Cependant, il faut admettre que le Dieu éternel connaît la façon dont son esprit (ou force active) opère dans la formation, — dans les entrailles de la mère — des os et des autres parties du corps de l'enfant jusqu'à sa naissance. Devant la connaissance universelle du Créateur éternel, le psalmiste David, émerveillé, chante: « Eternel [Jéhovah] ! tu me sondes et tu me connais,... C'est toi qui as formé mes reins, qui m'as tissé dans le sein de ma mère [où tu m'as abrité]. Je te loue de ce que je suis une créature si merveilleuse. Tes œuvres sont admirables, et mon âme le reconnaît bien. Mon corps n'était point caché devant toi, lorsque j'ai été fait dans un lieu secret, tissé dans les profondeurs de la terre. Quand je n'étais qu'une masse informe, tes yeux me voyaient; et sur ton livre étaient tous inscrits les jours qui m'étaient destinés, avant qu'aucun d'eux n'existât. » (Ps. 139: 1, 13–16) Quant aux conditions présentes, il est écrit: « L'homme, né d'une femme, vivant peu de jours, et rassasié d'agitation,... » (Job 14: 1, *Dhorme*) Mais les conditions promises par Dieu, sous les nouveaux cieux et sur la nouvelle terre, sont merveilleuses: « Car les jours de mon peuple égaleront ceux des arbres, et mes élus useront l'ouvrage de leurs mains. Ils ne se fatigueront plus en vain, ils n'enfanteront pas pour une mort subite; car ils seront une race de bénis de Jéhovah, eux et leurs rejetons. » — Es. 65: 17, 22, 23, *Crampon*, 1905.

[3] D'après le récit de la création, Dieu ne donna pas au premier couple humain des instructions détaillées sur la manière d'élever leurs enfants. Il les bénit simplement en disant: « Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. » (Gen. 1: 28) Quand leur premier fils Caïn, un futur fratricide, fut conçu, ils avaient déjà désobéi à la règle de conduite fixée par Jéhovah, et péché contre lui. C'est pourquoi le Créateur ne leur aura guère donné alors des instructions sur la manière d'élever leurs enfants. Aussi n'existe-t-il aucun rapport de ce genre, et l'attitude meurtrière de Caïn tend à démontrer que ses parents ne reçurent pas d'instructions à ce sujet. Le fait pour Adam de ne pas craindre Jéhovah apporta la mort et l'insécurité sur sa descendance.

[4] Environ seize siècles s'étaient écoulés, ce fut le temps de la fin « du monde d'alors », la fin de « l'ancien monde », lequel, étant « un monde d'impies », était sur le point de périr. (II Pi. 3· 6; 2: 5) Le récit nous dit que Dieu donna ses instructions à un père, en vue de la sécurité et de la sauvegarde de ses enfants. Ce père était Noé, et ses enfants, au nombre de trois, étaient alors mariés. Jéhovah donna instruction à Noé de bâtir une arche immense comme refuge contre le déluge qui devait atteindre tout le globe. « Mais j'établis mon alliance avec toi; tu entreras dans l'arche, toi et tes fils, ta femme et les femmes de tes fils avec toi. De tout ce qui vit, de toute chair, tu feras entrer dans l'arche deux de chaque espèce, pour les conserver en vie avec toi· il y aura un mâle et une femelle. » (Gen. 6: 13–19) Si Noé n'avait pas craint et révéré Jéhovah, s'il n'en avait pas donné la preuve par l'observation des instructions, aucun refuge sûr n'aurait été donné à ses enfants. Au contraire, il est écrit: « C'est par la foi que Noé, divinement averti des choses qu'on ne voyait pas encore, et saisi d'une crainte respectueuse, construisit une arche pour sauver sa famille; c'est par elle qu'il condamna le monde, et devint héritier de la justice qui s'obtient par la foi. » (Héb. 11: 7) Voilà pourquoi les paroles suivantes du sage sont bien l'expression de la vérité: « Celui qui craint l'Eternel [Jéhovah] possède un appui ferme, et ses enfants ont un refuge auprès de lui. La crainte de l'Eternel est une source de vie, pour détourner des pièges de la mort. » — Prov. 14: 26, 27.

[5] Environ quatre cent cinquante années s'écoulèrent, et la fin des cités cananéennes de Sodome et

1 Au sujet des enfants, à quoi Jéhovah a-t-il pourvu?
2 Qui connaît comment se forme l'enfant jusqu'à sa naissance? Que peut-on dire des conditions dans lesquelles naîtront et vivront les enfants sous les nouveaux cieux et sur la nouvelle terre?
3 Dieu a-t-il donné des instructions à Adam et à Eve quant à la manière d'élever leurs enfants?
4 Dans le cas de Noé, comment est-il prouvé que la crainte de Jéhovah donne la sécurité aux enfants?

de Gomorrhe, situées dans la plaine du Jourdain, arriva. Un homme juste, Lot, sa femme et ses deux filles mariées vivaient dans Sodome. Lot était vexé à cause de la conduite impure des Sodomites. (II Pi. 2: 6–9) Un homme fidèle, oncle de Lot, Abraham, et sa femme, Sara, vivaient à plusieurs lieues de là dans les montagnes. Avisé de la destruction prochaine de Sodome, Abraham plaida avec l'ange de Jéhovah, afin que les âmes justes demeurant dans la ville soient préservées. Le nombre de ces justes n'étant pas suffisant pour que la cité entière puisse demeurer, les anges de Jéhovah ordonnèrent à Lot de quitter ce lieu: « l'Eternel nous a envoyés pour le détruire. » Lot, mû par la crainte de Dieu, avertit sa parenté et, conséquemment, ses deux filles se réfugièrent avec lui et sa femme. Le jour suivant, à l'aube, les anges emmenèrent rapidement Lot et sa famille, hors de Sodome, vers un lieu de sécurité et de refuge. Sa femme, oubliant la crainte de Jéhovah, regarda vers Sodome, et tomba dans les pièges de la mort. Si Lot n'avait ni craint ni révéré Jéhovah, ses deux enfants n'auraient pas pu gagner un sûr refuge, lorsqu'une pluie de feu tomba du ciel et sema la mort sur Sodome. — Gen. 18: 20–33; 19: 1–30.

[6] Abraham se trouvait sur les montagnes environnant Mamré (ou: Hébron), donc bien loin du danger qui menaçait son neveu Lot et ses enfants. Abraham craignant Dieu, Jéhovah l'instruisit sur la manière d'élever ses enfants, sachant bien que de telles prescriptions seraient observées. Jéhovah dit: « en lui seront bénies toutes les nations de la terre. Car je l'ai choisi, afin qu'il ordonne à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Eternel [Jéhovah], en pratiquant la droiture et la justice, et qu'ainsi l'Eternel accomplisse en faveur d'Abraham les promesses qu'il lui a faites... » Plus tard, Jéhovah dit à Isaac, le fils qu'Abraham avait fidèlement instruit: « et toutes les nations de la terre se béniront en ta semence [ou: postérité], — parce qu'Abraham a écouté ma voix, et a gardé mon ordonnance, mes commandements, mes statuts et mes lois. » (*Darby*; Gen. 18: 18, 19; 26: 4, 5) Les personnes de toutes les nations et les familles de la terre, qui sont devenues les enfants d'Abraham par la foi, ont obtenu une bénédiction, parce que le patriarche eut foi en Jéhovah et le craignit. Cette bénédiction qui est venue par le descendant d'Abraham, Christ Jésus, signifie la sécurité et le refuge éternels dans une vie sans fin.

Les difficultés dans les derniers jours

[7] Nous sommes maintenant dans le « temps de la fin » (Dan. 11: 35, 40; 12: 4, 9), temps comprenant la période qui part de 1914 pour finir avec la bataille d'Armaguédon. Ceci nous montre que ce monde qui a pour dieu le diable, est dans ses derniers jours, et presque moribond. Christ, parlant de cette période finale comme étant « la consommation [*süntéléïa*] du monde », décrivit la suite des événements qui se produiraient durant cette période hautement significative. Ces événements nous enseignent que ce monde est près de sa destruction éternelle, et que la fin définitive de cette période agitée aura lieu à Armaguédon. (Mat. 24: 3–51; 25: 1–46) Pour ceux qui cherchent une voie de salut afin de survivre à une telle destruction, et d'avoir part aux bénédictions du Monde Nouveau de la justice, — créé par Dieu —, il faut maintenant pourvoir à un sûr refuge. Il est naturel que les parents qui aiment la justice désirent que leurs enfants bien-aimés gagnent aussi ce sûr refuge. Ce désir peut être satisfait. Les paroles inspirées, contenues en Proverbes 14: 26, 27, montrent que, — de la part des parents —, la crainte de Jéhovah joue un grand rôle dans l'obtention d'un refuge assurant la sécurité de leurs enfants. Dieu a mis sur les épaules des parents des responsabilités relatives à leurs enfants, responsabilités dont ils ne peuvent se décharger. Les parents démontrent leur crainte de Dieu en faisant honneur à de telles responsabilités.

[8] La Bible prédit qu'au temps de la fin, les parents et les enfants trouveraient de grandes oppositions dans leur exercice de la crainte de Dieu. Décrivant la situation difficile qui existerait alors, l'apôtre Paul écrivit à un frère qui avait la charge de veiller sur l'église: « Or sache ceci, que, dans les derniers jours, il surviendra des temps fâcheux; car les hommes seront égoïstes, avares vantards, hautains, outrageux, désobéissants à leurs parents, ingrats, sans piété, sans affection naturelle, implacables, calomniateurs, incontinents, cruels, n'aimant pas le bien, traîtres, téméraires, amis des voluptés plutôt qu'amis de Dieu, ayant la forme de la piété, mais en ayant renié la puissance. Or, détourne-toi de telles gens. Et tous ceux aussi qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus seront persécutés; mais les hommes méchants et les imposteurs iront de mal en pis, séduisant et étant séduits. » — II Tim. 3: 1–5, 12, 13, *Darby*.

[9] Ajoutons les paroles du prophète Daniel, décrivant les événements agités du « temps de la fin », et les empiétements agressifs qui seraient alors faits par la combinaison totalitaire de la politique et de la religion, combinaison appelée symboliquement le « roi du nord ». (Dan. 11: 35–40) Outre avoir prédit que cette combinaison totalitaire politico-religieuse du roi du nord « honorerait le dieu des forteresses », Daniel a dit qu'elle envahirait de nombreux domaines où résident les intérêts du peuple: « Il entrera dans le plus beau des pays, et plusieurs [pays] succomberont,... Il étendra sa main sur divers pays. » (Dan. 11: 41, 42) Un de ces « pays » ou domaines des droits et intérêts du peuple, consiste dans l'éducation des enfants. Le « plus beau des pays », dont il est dit qu'il est envahi, n'est autre que le domaine du peuple de Jéhovah, à qui Dieu a donné la gloire éclatante de sa vérité et de son service. Autrement dit, ce « roi du nord » totalitaire essaya de se saisir des enfants et de les élever de sorte qu'ils soutiennent l'Etat et la religion totalitaires. En dépit de la chute toute récente de l'organisation composée des fascismes et de la religion, l'emprise totalitaire sur la pensée prévaut encore, et dans les cercles religieux, et parmi de nombreux cercles politiques, alliés de la religion. Certain gouvernement, ayant éprouvé du dégoût pour les tromperies enseignées par la religion, et pour l'oppression qu'elle

5 Dans le cas de Lot, comment est-il montré que la crainte de Dieu assure la sécurité des enfants?
6 Quelles sont les instructions données par Dieu à Abraham à la suite de la crainte qu'il avait pour lui? Quel est l'avantage qui en résulte pour ceux qui croient en Christ?
7 En quelle époque décisive nous trouvons-nous? A quoi peut-on pourvoir pour les enfants? Par qui?
8 Quelles sont les difficultés mises sur la voie de la crainte de Dieu, difficultés qui furent prédites pour les derniers jours?
9 Au sujet de l'enfance, qu'est-ce que Daniel a prédit pour le « temps de la fin » ?

a fait peser sur le peuple, a décidé que les enfants ne seront enseignés sur aucune chose touchant à Dieu, jusqu'à ce qu'ils aient dix-huit ans, âge auquel ils sont jugés aptes de choisir s'ils veulent croire en Dieu ou non. En attendant, l'enfant reçoit l'éducation prescrite par ce pouvoir totalitaire.

10 Qu'il soit totalitaire ou soi-disant démocratique, tout gouvernement qui prive l'enfant des instructions données par ses parents ayant la crainte de Dieu, est mauvais. Il est demandé qu'alors les parents et les enfants prennent cette décision unanime, exprimée par les apôtres de Christ: « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » (Actes 5: 29) Le mot traduit par « obéir », et que les apôtres utilisèrent, est un mot composé (*pëitharkheïn*) signifiant « obéir à une autorité ». L'autorité à laquelle il faut obéir ici est Jéhovah Dieu. (Rom. 13: 1) Les parents qui craignent Dieu et qui se gardent en harmonie avec sa Parole, enseigneront à leurs enfants que les lois et les commandements divins sont les suprêmes obligations, qu'il est toujours juste de les suivre, alors même que les pouvoirs politiques prétendent le contraire. Si les gouvernements ne croient pas que nous sommes en train de vivre le « temps de la fin », celui de la « consommation du monde », et, qu'ainsi, ils ne pourvoient pas au vrai refuge et à la vraie sécurité contre les désastres qui vont s'abattre sur le monde, il n'est alors pas possible aux parents de se fier aux hommes politiques et à leurs alliés religieux. Les parents qui craignent Dieu doivent eux-mêmes faire ce pas, regarder vers le refuge et la sécurité que leurs enfants trouveront dans la guerre universelle d'Armaguédon. Ils doivent faire cela en harmonie avec les instructions divines. C'est ainsi qu'ils prouveront qu'ils craignent Jéhovah.

11 La Bible affirme clairement que la première instruction donnée aux enfants doit venir des parents, et qu'une telle éducation doit comprendre l'enseignement se rapportant à Dieu et à ses œuvres. Dans la nation théocratique d'Israël, placée sous la loi divine donnée par l'intermédiaire de Moïse, tous les parents avaient reçu l'ordre d'instruire leurs fils et leurs filles au sujet du Seigneur Dieu. Ce point si important garantissait que les futurs citoyens de la nation marcheraient selon les voies divines (Ps. 78: 3–8), cette façon de faire permettant d'assurer, et le salut de la nation, et celui des enfants. Dans ses adieux à Israël, Moïse, le prophète inspiré, a dit: « Et quelle est la grande nation qui ait des lois et des ordonnances justes, comme toute cette loi que je vous présente aujourd'hui? Seulement, prends garde à toi et veille attentivement sur ton âme, tous les jours de ta vie, de peur que tu n'oublies les choses que tes yeux ont vues, et qu'elles ne sortent de ton cœur; enseigne-les à tes enfants et aux enfants de tes enfants. Souviens-toi du jour où tu te présentas devant l'Eternel [Jéhovah], ton Dieu, à Horeb, lorsque l'Eternel me dit: Assemble auprès de moi le peuple! Je veux leur faire entendre mes paroles, afin qu'ils apprennent à me craindre tout le temps qu'ils vivront sur la terre; et afin qu'ils les enseignent à leurs enfants. » (Deut. 4: 8–10) Bien qu'il n'ait vu aucune forme de ce Dieu invisible, le peuple devait démontrer sa foi en l'existence de l'Eternel. Comment? En gardant les lois et les commandements divins. Bien qu'il n'ait pas vu le Dieu à qui il obéissait, les avantages en résultant seraient, eux, nettement visibles, car la paix et le bonheur régneraient dans la vie de ce peuple.

12 Les parents reçurent l'ordre d'inculquer l'amour de Dieu à leur postérité, dans toute sa plénitude. Jésus-Christ a dit que le premier et le plus grand commandement était d'aimer Dieu de tout son cœur, et il se référa à une partie de la loi qui dit: « Ecoute, Israël: Jéhovah, notre Dieu, est seul Jéhovah. Tu aimeras Jéhovah, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. Et ces commandements que je te donne aujourd'hui, seront dans ton cœur. Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage [text.: quand tu seras sur le chemin]; quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. » (Deut. 6: 4–7, *Crampon*, 1905) Ainsi, du réveil à l'heure du sommeil, dans toutes les relations de la vie familiale, les parents devaient penser au bien de leurs enfants, chercher à augmenter leur connaissance et leur amour du Créateur, lui qui est la Source divine de la vie éternelle. Ce soin ne devait pas être laissé à un rabbin (ou maître d'une école de synagogue), ou encore à une école religieuse, mais les parents, eux-mêmes, devaient être, concernant les choses de Dieu, quotidiennement, à tout instant, des instructeurs et des maîtres pour leurs enfants.

13 Aucun gouvernement politique, ou ecclésiastique, n'avait le droit d'empiéter sur le domaine comprenant les devoirs et les droits des parents. Le gouvernement théocratique d'Israël, tout à fait à l'opposé de pareille manière de procéder, devait respecter et maintenir ce droit et ce devoir des parents, et le leur rappeler C'est pourquoi Moïse dit aux autorités de la nation, concernant ce que la loi de Dieu disait à ce sujet: « Tous les sept ans, à l'époque de l'année du relâche, à la fête des tabernacles, quand tout Israël viendra se présenter devant l'Eternel [Jéhovah], ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira, tu liras cette loi devant tout Israël, en leur présence. Tu rassembleras le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, et l'étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils t'entendent, et afin qu'ils apprennent à craindre l'Eternel, votre Dieu, à observer et à mettre en pratique toutes les paroles de cette loi. Et leurs enfants qui ne la connaîtront pas, l'entendront, et ils apprendront à craindre l'Eternel, votre Dieu, tout le temps que vous vivrez dans le pays dont vous prendrez possession, après avoir passé le Jourdain. » (Deut. 31: 9–13) Cette image des temps anciens sert de modèle, pour les personnes qui craignent Dieu de nos jours, alors que nous sommes sur le point d'entrer dans le Monde Nouveau de la justice.

14 Les instructions données aux parents et aux enfants chrétiens sont non moins explicitement relatées dans les écrits des apôtres. Lorsqu'un père et une mère donnent des enseignements concernant Dieu et sa Parole, ces enseignements sont alors « selon le

10 Comment les parents devraient-ils agir, lorsqu'un pouvoir totalitaire essaie de priver les enfants des instructions divines?
11 Pourquoi, dans l'ancien Israël, l'instruction des enfants était-elle importante pour la nation?
12 Comment les parents devaient-ils inculquer l'amour de Dieu dans le cœur de leurs enfants?
13 Comment le gouvernement d'Israël devait-il rappeler aux parents ce devoir?
14 Comment les écrits des apôtres sur cette question sont-ils également explicites pour les parents et les enfants, et comment les pères provoquent-ils leurs enfants?

Seigneur » et devraient être obéis, non seulement parce qu'une telle obéissance concerne un père et une mère, mais surtout parce qu'elle a trait au Seigneur. A cet égard, l'apôtre écrit: « Enfants, obéissez à vos parents, selon le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement avec une promesse), afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre. Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur. » (Eph. 6: 1–4) Afin de ne pas provoquer la colère de leur postérité, les parents ne doivent ni oublier ni négliger leurs enfants au sens spirituel, parce que les choses spirituelles sont en opposition à la colère, à l'irritation et à l'exaspération.

15 C'est à cause de cette obligation reposant sur les parents, qu'une des qualités requises du surveillant et du serviteur spécial dans l'organisation chrétienne, était d'obéir à cette règle, relative à leur postérité. Au sujet de cette capacité, l'apôtre écrit: « il faut donc que le surveillant soit irrépréhensible, mari d'une seule femme, sobre, sage, honorable, hospitalier, propre à enseigner,... n'aimant pas l'argent, conduisant bien sa propre maison, tenant ses enfants soumis en toute gravité. (Mais si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'assemblée de Dieu?). ... Que les serviteurs soient maris d'une seule femme, conduisant bien leurs enfants et leurs propres maisons. » (I Tim. 3: 2, 4, 5, 12, *Darby*) « ...tu établisses des anciens dans chaque ville, s'il s'y trouve quelque homme irréprochable, mari d'une seule femme, ayant des enfants fidèles, qui ne soient ni accusés de débauche ni rebelles. » — Tite 1: 5, 6.

Exhortation

16 Dans la maison, les parents chrétiens doivent être de fidèles témoins de Jéhovah, aux yeux de leurs enfants. Ils doivent l'être sans avoir honte de confesser Dieu et Jésus-Christ. Pour cela, bien entendu, ils doivent eux-mêmes être bien instruits, et il leur faut étudier afin de pouvoir remplir ces devoirs envers leur postérité. Ils ne doivent pas seulement assurer le pain matériel et prendre soin physiquement des leurs, mais aussi pourvoir aux besoins spirituels. Les enfants devraient être habitués à attendre ces soins spirituels de la part de leurs parents qui les leur donneront à la maison. Les parents assureront ainsi un avenir meilleur à leurs enfants, c'est-à-dire un avenir dont la perspective est de vivre éternellement dans le Monde Nouveau de la justice. L'apôtre Paul écrit: « Ce n'est pas, en effet, aux enfants à amasser pour leurs parents, mais aux parents pour leurs enfants.» Cette règle prise pour fondement, l'apôtre s'efforça de donner à l'église de Corinthe les meilleurs soins spirituels, sans lui être à charge, et c'est ainsi qu'il ajoute: « Pour moi, je dépenserai très volontiers, et je me dépenserai moi-même pour vos âmes. » — II Cor. 12: 14, 15.

17 Dans son sermon sur la montagne, Jésus dit: « Lequel de vous donnera une pierre à son fils, s'il lui demande un pain? Ou, s'il demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? Si donc, méchants comme vous l'êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent. » (Mat. 7: 9–11) « Si donc méchants comme vous l'êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison le Père céleste donnera-t-il le saint esprit à ceux qui le lui demandent. » (Luc 11: 11–13) Jésus montrait ainsi qu'il est préférable de donner de bonnes choses durables et spirituelles, plutôt que de bonnes choses matérielles et périssables. Des parents qui ne donnent à leur postérité que le confort matériel et l'éducation mondaine, peuvent, en effet, donner à leurs enfants, sous une forme déguisée, une pierre, un serpent, ou un scorpion. C'est pourquoi, donnons à nos enfants, à la fois l'héritage matériel et l'héritage spirituel. Un proverbe dit: « La sagesse vaut autant qu'un héritage, et même plus pour ceux qui voient le soleil. Car à l'ombre de la sagesse, on est abrité comme à l'ombre de l'argent; mais un avantage de la science, c'est que la sagesse fait vivre ceux qui la possèdent. » (Eccl. 7: 11, 12) Voilà la raison pour laquelle l'apôtre donne cette exhortation: « élevez-les [les enfants] en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur. »

18 D'après le sens du mot original utilisé par l'apôtre, l'expression « en les instruisant » signifie *mettre à l'esprit* ou *mettre dans la tête, rappeler.* L'esprit d'un nouveau-né est semblable à une page vierge; il est très sensible et facilement impressionnable. C'est pourquoi l'enfant, dans sa prime jeunesse, est d'une grande sensibilité, et ce qui provoque dans son esprit une impression, met en même temps une marque profonde, presque indélébile. Pour ceux qui lui ont donné la vie, c'est vraiment l'époque adéquate pour introduire en lui des pensées relatives à Dieu, et, par des appels répétés et quotidiens sur les choses divines, le moment opportun de meubler son esprit de tout ce qui touche à Dieu et pousse à aller vers lui avec crainte. L'enfant doit devenir inébranlable de cœur et d'esprit, en sorte que, plus tard, il ne balance pas au gré d'impressions opposées venues du dehors. L'apôtre nous rafraîchit la mémoire, quand il avertit les chrétiens d'avoir à devenir des adultes spirituels, « afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction,... » (Eph. 4: 13, 14) Une telle attitude inébranlable est illustrée par la fermeté manifestée par de jeunes enfants des écoles publiques, quand, à l'occasion de fêtes patriotiques, ils ont refusé de violer le commandement divin contre l'idolâtrie, obéissant à l'enseignement que leurs parents leur avaient donné à la maison. — I Jean 5: 21.

19 Bien qu'il ne soit guère nécessaire de rappeler le proverbe suivant aux pères et aux mères, il nous sera néanmoins permis de l'énoncer parce qu'il se rapporte à quelque chose exigeant une action appropriée: « La folie est attachée au cœur [esprit] de l'enfant; la verge de la correction l'éloignera de lui. » (Prov. 22: 15) Démonstration explicite est faite

---

15 Quelle était l'une des qualités requises des serviteurs mariés, et ayant une charge dans l'église?
16 Outre qu'ils doivent assurer le pain matériel et prendre soin physiquement des leurs, quelle autre chose les parents doivent-ils donner à leurs enfants?
17 Comment les parents commettent-ils une faute lorsqu'ils ne donnent à leurs enfants que des bonnes choses et un héritage matériels?
18 Que signifie l'expression « en les instruisant selon le Seigneur »? Et pourquoi cela est-il maintenant nécessaire?
19 S'il n'est pas corrigé, où ira le cœur (ou l'esprit) de l'enfant? Pourquoi en est-il ainsi, tout spécialement depuis que Satan a été précipité du ciel?

que le cœur (ou l'esprit) de l'enfant, à moins d'être enseigné et guidé convenablement par ses gardiens, prendra le chemin de la folie. Pourquoi? Parce qu'il ne connaît pas ce monde et ses voies méchantes et égoïstes. D'autre part, il a hérité, par ses parents, l'état de péché venant d'Adam. Il ne faut jamais oublier non plus que les démons sont sur la brèche, qu'ils sont tout spécialement enclins à faire du mal à tout ce qui touche à Dieu et à son organisation, et cela, plus particulièrement depuis que leur bande et Satan ont été précipités du ciel pour dégringoler sur cette terre. Depuis 1914, plus que jamais, l'humanité marche « selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion ». (Eph. 2: 2) Plus que jamais aussi, l'esprit et le cœur des enfants des personnes consacrées à Dieu, ont donc besoin de la connaissance qui protège, de la direction des Ecritures, afin de penser et d'agir avec droiture.

[20] S'il n'est pas corrigé, s'il est laissé libre de courir vers la folie et la méchanceté, le cœur (ou: esprit) de l'enfant, au moment de sa formation morale, s'habituera à une telle folie. Parlant des effets causés par le retard apporté à la correction, le sage a dit: « Parce qu'une sentence contre les mauvaises actions ne s'exécute pas promptement, le cœur des fils de l'homme se remplit en eux du désir de faire le mal. Cependant, quoique le pécheur fasse cent fois le mal [et échappe à la punition] et qu'il y persévère longtemps (qu'il prolonge ses jours, *Darby*), je sais aussi que le bonheur est pour ceux qui craignent Dieu, parce qu'ils ont de la crainte devant lui. Mais le bonheur n'est pas pour le méchant, et il ne prolongera point ses jours, pas plus que l'ombre, parce qu'il n'a pas de la crainte devant Dieu. » (Eccl. 8: 11–13) C'est pourquoi, si des parents négligent de corriger le cœur (ou l'esprit) de leur enfant, — lequel incline à la folie — tandis que ce cœur (ou cet esprit) est malléable, alors cet enfant recevra certainement une correction, au fur et à mesure que les desseins de Dieu se réaliseront. Le bonheur n'habitera pas chez un tel. De manière pressante, le sage dit: « N'épargne pas la correction à l'enfant; si tu le frappes de la verge, il ne mourra point. En le frappant de la verge, tu délivres son âme du séjour des morts [shéol, tombe]. » (Prov. 23: 13, 14) La « verge de la correction », utilisée afin de détourner l'enfant de la désobéissance envers Dieu et du chemin de la mort, n'est pas nécessairement une verge littérale. La « verge » représente l'autorité et le pouvoir des parents, de même que le sceptre symbolise l'autorité et le pouvoir de celui qui gouverne. Utiliser la « verge » de la correction, c'est exercer le pouvoir et l'autorité confiés aux parents, dans tout ce qui peut sagement et convenablement corriger l'enfant avec efficacité.

[21] Au moment de la punition, l'enfant pourra protester, mais le père ou la mère, tout en jetant un regard sur la sage conduite de leur garçon ou fille, ne faiblira pas et maintiendra la correction méritée. La verge du pouvoir, de l'autorité et de la responsabilité ne devrait jamais être relâchée. Le respect qui est dû aux parents sera ainsi gravé dans l'esprit et le cœur de l'enfant. L'usage de cette verge, utilisée pour son bien, ne signifie pas l'oppression, mais exprime un amour mêlé de sagesse et de force. Ne pas faire usage de la verge amènerait l'irrespect et le dérèglement. L'apôtre écrit: « D'ailleurs, puisque nos pères selon la chair nous ont châtiés, et que [comme résultat,] nous les avons respectés, ne devons-nous pas à plus forte raison nous soumettre au Père des esprits, pour avoir la vie? Nos pères nous châtiaient pour peu de jours [dans nos années mineures], comme ils le trouvaient bon; mais Dieu nous châtie pour notre bien, afin que nous participions à la sainteté. Il est vrai que tout châtiment semble d'abord un sujet de tristesse, et non de joie; mais il produit plus tard pour ceux qui ont été ainsi exercés un fruit paisible de justice. » (Héb. 12: 9–11) Par la suite, devant les avantages résultant de cette attitude, l'enfant ouvrira les yeux, verra la sagesse et l'amour de ses protecteurs terrestres, et les respectera parce qu'ils l'auront corrigé. En outre, il aura l'occasion de démontrer ainsi son obéissance, apprendra de manière plus frappante le respect à l'autorité qui procède de Jéhovah, et apprendra également à craindre Dieu et son autorité suprême.

[22] Quels sont les effets de la négligence des intérêts de l'enfant, et du fait de le laisser aller sur la voie de la folie? Quel est le résultat du manque de correction? Encore une fois, la voix de la divine sagesse nous dit: « La verge et la correction donnent la sagesse, mais l'enfant livré à lui-même fait honte à sa mère. Châtie ton fils, et il te donnera du repos, et il procurera des délices à ton âme. » (Prov. 29: 15, 17) Le fils ou la fille qui n'est pas repris, qui n'a aucun contrôle paternel ou maternel sur sa conduite, provoquera beaucoup de peines et de tourments dans les cœurs de ceux qui lui ont donné la vie. S'il n'est pas enseigné sur la sagesse céleste et théocratique par l'usage approprié de la verge et de la correction l'enfant apportera, en fin de compte, la honte sur celle qui lui a donné le jour. Il est insensé de ne pas prendre garde au fait bien établi par ce proverbe: « L'enfant laisse déjà voir par ses actions si sa conduite sera pure et droite » (Prov. 20: 11), autrement dit: « Même un enfant se fait connaître par ses actes, selon que sa conduite est perverse ou droite. » *(Vers. amér.)* Les parents devraient savoir quand la correction est nécessaire, mais s'ils y faillissent, le monde saura alors à quelle sorte d'enfant il a affaire, et cette condamnation publique apportera la honte sur le père et sur la mère.

[23] L'enfant laissé à lui-même et à la folie qui est attachée à son esprit fera la honte de sa mère. C'est à cause de cela que les parents feront bien de régler le développement de l'instruction de leur rejeton. Ils agiront ainsi, ayant en vue, non les succès de la vie, mais la nécessité pour leur postérité de servir Jéhovah, dans ce monde, afin de gagner l'approbation divine et la vie, dans la paix et le bonheur, et cela, dans le juste Monde Nouveau placé sous le Royaume de Dieu. En gardant leur intégrité à cet égard, les parents permettront à leurs enfants de marcher plus aisément sur le chemin qui mène aux bénédictions

20 Pourquoi n'est-il pas sage de tarder à corriger l'enfant? En quoi consiste la « verge de la correction » qui est utilisée pour délivrer son âme du séjour des morts?
21 Pourquoi les protestations de l'enfant ne doivent-elles pas faire cesser l'usage de la « verge de la correction »?
22 Comment le fait de ne pas donner à l'enfant la crainte de la « verge de la correction » et de la réprobation, retombera-t-il sur les parents?
23 Selon quelles règles les parents doivent-ils faire des projets pour leurs enfants? Pourquoi?

futures. Il est écrit: « Le juste marche dans son intégrité; heureux ses enfants après lui! » (Prov. 20: 7) Job et les dix enfants bien-aimés qu'il engendra après la terrible épreuve que subit son intégrité, sont un vivant exemple de la véracité de ce proverbe.

Correction

24 La correction devrait être combinée avec les directives que les parents se sont fixées relativement au développement de l'instruction de l'enfant. Selon l'apôtre (Eph. 6: 4) « corriger » signifie « élever, discipliner, éduquer ». Paul dit aux pères qu'une telle instruction, aussi bien que les avertissements qui l'accompagnent, devraient être « selon le Seigneur ». Cela est donc bien différent du simple fait de mettre l'enfant à l'école publique ou privée, afin qu'il puisse recevoir l'éducation et la discipline enseignées par les écoles de ce monde. La « correction » représente donc plus qu'une simple éducation mentale concernant le Seigneur Dieu et son Royaume. Elle implique la formation des enfants dans la pratique du service divin. Pour qu'il en soit ainsi, il faut, bien entendu, faire connaître aux enfants ce qu'il y a dans la Parole écrite de Dieu. La Bible nous donne la raison d'être d'un tel exercice: L'enfant désire connaître la raison de toutes choses. Si l'explication qui lui est donnée satisfait son esprit investigateur, l'enfant obéira d'autant plus volontiers, puisqu'il agit intelligemment. En conséquence, il peut être nourri « du lait » de la Parole de Dieu, de même que les personnes adultes, nouvelles et jeunes dans la vérité, le sont.

25 Voici ce que dit l'apôtre Pierre: « Mais la parole du Seigneur demeure éternellement. Et cette parole est celle qui vous a été annoncée par l'Evangile. Rejetant donc toute malice et toute ruse, la dissimulation, l'envie, et toute médisance, désirez, comme des enfants nouveau-nés, le lait spirituel et pur, afin que par lui vous croissiez pour le salut, si vous avez goûté que le Seigneur est bon. » (I Pi. 1: 25; 2: 1–3) Ces paroles ne veulent pas dire que le lait spirituel proviendrait d'une copie simplifiée de la Bible, laquelle serait spécialement à l'usage des enfants. Les enseignements de la Parole de Dieu doivent être expliqués avec simplicité, de sorte que, selon la croissance de son esprit, l'enfant puisse les saisir et les faire siennes. Ce fut de cette manière qu'un jeune homme, Timothée, fut élevé par sa mère, une Juive nommée Eunice, et par sa grand'mère, Loïs, sous les avertissements du Seigneur. L'apôtre Paul en fit mémoire à Timothée lorsqu'il lui écrivit: « ... gardant le souvenir de la foi sincère qui est en toi, qui habita d'abord dans ton aïeule Loïs et dans ta mère Eunice, et qui, j'en suis persuadé, habite aussi en toi. ...Toi, demeure dans les choses que tu as apprises, et reconnues certaines, sachant de qui tu les as apprises: dès ton enfance, tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ. Toute Ecriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre. » — II Tim. 1: 5; 3: 14–17.

26 Une copie abrégée des Ecritures hébraïques ne serait pas d'inspiration divine et ne pourrait pas donner à l'homme de Dieu la maturité dans la foi, non plus que l'équiper pour toutes les bonnes œuvres dans le service divin. Le jeune Timothée ne fut pas enseigné par sa fidèle mère dans une telle « Bible » pour les bébés.

27 Eunice et Loïs avaient lu dans les Ecritures hébraïques le conseil donné en Ecclésiaste 12: 3: « ... souviens-toi de ton créateur pendant les jours de ta jeunesse. » En lisant cela, elles comprirent que la responsabilité ne reposait pas entièrement sur leur fils Timothée. Elles virent que c'étaient *elles* qui avaient la charge de mettre dans l'esprit de l'enfant le souvenir de Jéhovah Dieu, car le père de Timothée était un Grec non converti au christianisme, un païen. (Actes 16: 1–3) Elles comprirent qu'elles devaient l'enseigner dans les Ecritures hébraïques, selon l'interprétation chrétienne qui était donnée alors. Elles virent qu'elles devaient prendre des mesures afin qu'il puisse convenablement s'exercer dans la voie du christianisme. Elles ne l'orientèrent pas vers l'étude de livres, nombreux à cette époque, enseignant les connaissances de ce monde, ce qu'on appelle faussement la science. Elles mirent à profit ce qui est écrit plus loin dans ce même douzième chapitre de l'Ecclésiaste (vss. 14–16): « Au reste, mon fils, sois sur tes gardes. On fait des livres à n'en plus finir, mais trop d'étude est une fatigue pour le corps. Ecoutons la conclusion de tout ce discours: Crains Dieu et garde ses commandements; c'est le devoir qui s'impose à tout homme. Dieu, en effet, prononcera son jugement sur toutes les actions, même les plus cachées, sur ce qui est bien comme sur ce qui est mal. » (*Vers. Syn.*) C'est ainsi qu'Eunice et Loïs coopérèrent pour élever Timothée selon les conseils qui viennent de la Parole écrite de Dieu. De cette manière, Timothée fut amené à craindre Dieu et à garder ses commandements. Bien entendu, cette façon de faire conduisit Timothée sur le chemin de la vie qui passe par Christ Jésus. En raison de cette méthode d'éducation, Eunice et Loïs furent des femmes vertueuses, et Timothée les bénit en retour. — Prov. 31: 10, 28.

Démonstrations et exemples donnés par les parents

28 Les enfants qui observent l'assurance et la liberté dont jouissent les adultes, sont toujours désireux de devenir comme eux, et de pouvoir profiter de leurs privilèges. Pour cette raison, il est possible de leur enseigner comment ils peuvent se débarrasser des pensées et du langage puérils. (I Cor. 13: 11) Un avantage dont on peut profiter consiste à exploiter la grande faculté d'imitation des enfants. Jésus nota cette aptitude d'imitation lorsqu'il parla à la génération de Juifs qui refusaient de coopérer avec les serviteurs de Dieu, en disant: « A qui comparerai-je cette génération? Elle ressemble à des enfants assis dans des places publiques, et qui, s'adressant à d'autres enfants, disent: Nous vous avons joué de la flûte, et vous n'avez pas dansé; nous avons chanté des complaintes, et vous ne vous êtes pas lamentés.»

---

24 Que signifie et qu'implique la correction?
25 Que signifie être nourri du « lait spirituel »? Comment Timothée fut-il ainsi nourri?
26 Pourquoi est-il certain que Timothée ne fut pas instruit à l'aide d'une « Bible » abrégée?
27 Comment Eunice et Loïs coopérèrent-elles dans la manière d'appliquer au jeune Timothée le conseil donné en Ecclésiaste 12: 1?
28 Pourquoi et comment est-il avantageux de profiter de la faculté d'imitation dont font preuve les enfants?

(Mat. 11: 16, 17) En conséquence, si les jeunes membres de la famille respectent leurs parents, ils les imiteront dans le service divin, accepteront d'avoir part au service actif de Dieu. Ils auront un tel service en très grande estime, parce que papa et maman font de même pour Dieu.

29 Dans l'ancienne organisation théocratique typique, les enfants constituaient la parure de l'homme fidèle, et, d'autre part, le père était celui en qui ils se glorifiaient. Il est écrit: « Les enfants des enfants sont la couronne des vieillards, et les pères sont la gloire de leurs enfants. » (Prov. 17: 6) Vous, pères, vous désirez, bien entendu, être la gloire de vos enfants. Alors, conduisez-vous comme des serviteurs fidèles et actifs de Jéhovah, et, tout en agissant ainsi, élevez-les dans l'instruction et la discipline du Seigneur Dieu. Cette admiration justifiée et naturelle des enfants pour leurs parents qui craignent Dieu, leur ouvre la voie aux bonnes influences que ces derniers ne manqueront pas d'avoir sur eux en les instruisant dans le Seigneur. Les parents doivent montrer et démontrer à l'enfant que la connaissance du Seigneur qu'on a dans la *tête* n'est pas tout, mais qu'avec elle doit se combiner un service divin actif consistant en l'observance des commandements de Dieu, et en la divulgation auprès de nombreuses personnes de la connaissance de Celui qu'elles ignorent.

30 Une instruction venue de la bouche des parents, et qui ne consiste qu'en paroles, n'enseignera pas à l'enfant à prendre une part active au service de Dieu, quoique ses parents le fassent. Une simple relation des merveilleuses histoires bibliques contant les exploits de personnages tels que David, Jonathan, Samson, Débora, Jaël, Joseph, Daniel, Esther, etc... ne pousse pas à l'action, dans la plupart des cas, le jeune auditeur charmé. Ces histoires sont enseignées dans les livres d'écoles paroissiales catholiques, et dans les livres de leçons des écoles du dimanche protestantes. Et pourtant, les enfants catholiques et protestants n'ont pas reçu pour cela le stimulant qui les pousserait à servir Jéhovah, en allant prêcher publiquement, et de porte en porte, son évangile du Royaume. Les parents n'ont donc pas lieu d'être surpris si, après avoir raconté les récits bibliques à leurs enfants, comme on raconte des histoires aux bébés, sans leur avoir donné d'autre instruction que celle-là, ils voient leurs enfants enclins à aller vers le monde et ses plaisirs, au fur et à mesure qu'ils grandissent. La simple audition d'histoires bibliques ne peut pas donner aux enfants l'assurance intime et bien fondée que tout ce qui touche aux événements actuels est bien tel que l'ont relaté les faits prophétiques.

31 Jacques dit: « Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter, en vous trompant vous-mêmes par de faux raisonnements. ... [Celui qui n'est] pas un auditeur oublieux, mais en se mettant à l'œuvre, celui-là sera heureux dans son activité. » (Jacq. 1: 22–25) Celui qui, aujourd'hui, ne fait que lire les prophéties et ne s'engage pas dans le travail du chrétien, qui consiste en la réalisation des prophéties sacrées, celui-là n'apprécie pas (ou n'est pas réellement convaincu de) ce qui concerne ces prophéties. Tel est l'enfant qui n'est qu'un auditeur des histoires bibliques contées par ses parents, et qui n'est ni instruit, ni éduqué, ni entraîné et discipliné en vue de participer activement au service divin. Il n'apprécie pas vraiment la Parole de Dieu, et n'éprouve pas en grandissant, le très grand besoin de servir Jéhovah.

32 Les parents consacrés devraient veiller à ce que leur postérité apprécie de plus en plus ses devoirs, et qu'elle ait un point du vue pratique de la vérité, et de la manière dont l'organisation visible du Seigneur opère sur la terre. Que les parents donnent à l'enfant des démonstrations pratiques sur la manière dont le travail est fait dans le champ, sur les expériences variées, agréables ou non, et cela, en les prenant avec eux pour travailler. Que lisons-nous, concernant l'enseignement des paroles divines à donner aux membres mineurs de la famille? C'est Dieu qui parle ici: « et vous les enseignerez à vos fils, en leur parlant, quand tu seras assis dans ta maison, et *quand tu marcheras par le chemin*, et quand tu te coucheras, et quand tu te lèveras;... » (Deut. 11: 19, *Darby*) Ainsi, quand un père est sur la route, allant de maison en maison, publiant le message du Royaume, il peut alors enseigner son fils qui est à ses côtés, en lui parlant, soit directement des paroles divines, soit en lui laissant écouter le témoignage qu'il rend aux portes. Il y a cinq ans, le premier président d'une cour fédérale de Indianapolis (Indiana, U.S.A.), accusa un proclamateur du Royaume d'avoir pris son jeune fils sur les bras tout en prêchant de porte en porte, afin, prétendit-il, de gagner la sympathie des gens, et, en éveillant leurs sentiments, de les pousser à prendre des écrits. Quelle que soit la façon dont la présence de l'enfant affecte la personne qui reçoit le témoignage, ce n'est pas (et cela ne devrait pas être) là le motif poussant des parents à prendre avec eux leurs enfants pour prêcher. L'accomplissement de la volonté divine en est la raison véritable. Entraîner l'enfant à exercer le service de son Créateur afin de pouvoir s'en souvenir dans les jours de sa jeunesse, voilà la cause indubitable d'une telle façon de procéder des parents.

33 Quand Dieu envoya le prophète Esaïe porter un message spécial à Achaz, roi de Juda, il lui donna l'ordre de prendre son fils Schéar-Yaschoub avec lui, afin qu'il serve de signe vivant à Achaz. C'est ainsi que l'enfant entendit son père proclamer le message divin, qu'il vit le roi décliner l'offre qu'Esaïe lui faisait de demander un signe au Seigneur Dieu. Il entendit encore son père exprimer au roi infidèle la désapprobation divine, et proclamer tout aussitôt après cette inoubliable prophétie: « Voici, la jeune fille deviendra enceinte, elle enfantera un fils, et elle lui donnera le nom d'Emmanuel.» Esaïe ajouta par la suite: « Voici, moi et les enfants que l'Eternel [Jéhovah] m'a donnés, nous sommes des signes et des présages en Israël, de la part de l'Eternel des armées. » (Es. 7: 1–14; 8: 18) Le jeune Schéar-Yaschoub aurait manqué cette expérience s'il avait refusé de suivre son père afin de l'entendre proclamer ce message au roi Achaz.

29 Qui est la gloire de l'enfant? Comment les parents devraient-ils tirer avantage d'une telle gloire?
30 Citez des faits qui prouvent que le simple fait de raconter aux enfants les histoires bibliques est en lui-même insuffisant?
31 Outre le fait d'être un auditeur de la Parole, pour avoir une claire appréciation, qu'est-il nécessaire de faire?
32 Comment (selon Deut. 11: 19) les parents devraient-ils veiller à ce que leurs enfants apprécient réellement, et de plus en plus, leurs devoirs?
33 Comment Schéar-Yaschoub, le fils d'Esaïe, illustre-t-il le fait que les parents devraient veiller à ce que leurs enfants apprécient leurs devoirs?

Associés plutôt que divisés

[34] Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'une telle association du père et du fils, ou de la mère et de la fille, dans le champ de service, ne crée de solides liens de sympathie et de compréhension entre parents et enfants. Cela est d'ailleurs désirable, surtout en considérant ce que Jésus a dit: « Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre? Non, vous dis-je, mais la division. Car désormais cinq dans une maison seront divisés, trois contre deux, et deux contre trois; le père contre le fils et le fils contre le père, la mère contre la fille et la fille contre la mère,... » (Luc 12: 51–53) Pour ce qui concerne le temps de la fin, Jésus a dit: « Il faut premièrement que la bonne nouvelle soit prêchée à toutes les nations. ... Le frère livrera son frère à la mort, et le père son enfant; les enfants se soulèveront contre leurs parents, et les feront mourir. Vous serez haïs de tous à cause de mon nom, mais celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. » (Marc 13: 10, 12, 13) Cette attitude est due à l'activité et à l'influence de l'ennemi, à l'emprise et au contrôle des esprits que Satan acquiert par divers moyens sur ceux qui deviennent traîtres.

[35] Les parents ne devraient pas rester inactifs en face de ces influences agissant sur ceux qu'ils aiment, et cela, même si ces influences proviennent d'un Etat totalitaire. Ils devraient agir de façon positive pour le bien de ceux que Dieu a placés sous leur garde spirituelle, afin de contrecarrer toutes choses tendant à amener la trahison et la division dans la famille. Pour cela, le meilleur moyen est, selon l'avis de la Parole de Dieu, de donner aux enfants mineurs l'instruction et les avertissements du Seigneur, non seulement d'une manière théorique par l'enseignement verbal, mais aussi d'une manière pratique par des démonstrations effectives données dans le service divin. Associez vos enfants dans ce service actif, en qualité de témoins. En partageant vos expériences de chrétiens, forgez avec eux, et dans le Seigneur, des liens indestructibles. Rappelez-vous ce proverbe: « Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre; et quand il sera vieux, il ne s'en détournera pas » (Prov. 22: 6), ou encore: «Elève le jeune garçon à l'entrée de sa voie; même lorsqu'il vieillira, il ne s'en détournera point. » — *Darby.*

[36] Fortifiez vos enfants bien-aimés contre les terribles et subtiles épreuves que subiront la foi et l'adoration, épreuves qui ne manqueront pas de survenir, puisque nous sommes près de la fin définitive de la « consommation du monde ». Le bonheur, la joie et l'approbation divine seront votre grande récompense. Y a-t-il un plus grand plaisir, pour un père, si, après avoir instruit son fils et lui avoir montré la mise en pratique de la connaissance, il l'entend rendre témoignage du Royaume aux coins des rues, ou de porte en porte, et ainsi faire preuve de la sagesse céleste? Un proverbe dit: «Mon fils, si ton cœur est sage, mon cœur à moi sera dans la joie; mes entrailles seront émues d'allégresse, quand tes lèvres diront ce qui est droit. ... Ecoute ton père, lui qui t'a engendré, et ne méprise pas ta mère, quand elle sera devenue vieille. Acquiers la vérité, et ne la vends pas, la sagesse, l'instruction et l'intelligence. Le père du juste est dans l'allégresse, celui qui donne naissance à un sage aura de la joie. Quand ton père et ta mère se réjouissent, que celle qui t'a enfanté soit dans l'allégresse! Mon fils, donne-moi ton cœur, et que tes yeux se plaisent dans mes voies. » — Prov. 23: 15, 16, 22–26.

[37] Instruisez et avertissez vos enfants dans le Seigneur, montrez-leur ce qu'ils ont à faire, soyez pour eux des démonstrateurs en les laissant prendre note des voies fidèles que vous suivez. Faites-leur voir d'une manière pratique que vous craignez Jéhovah Dieu, et ainsi, vous les aiderez à « fuir dans les montagnes » de refuge et de sécurité auxquelles Dieu a pourvu, puisque nous voyons maintenant, de façon bien claire, l'audacieuse « abomination de la désolation » s'établir par toute la terre dans le « lieu saint ». (Mat. 24: 15, 16) Prenez à cœur l'avertissement que Jésus a donné concernant cette époque: « Malheur aux femmes qui seront enceintes et à celles qui allaiteront en ces jours-là! Priez pour que votre fuite n'arrive pas en hiver, ni un jour de sabbat. Car alors, la détresse sera si grande qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais. » — Mat. 24: 19–21.

[38] Aux jours des apôtres, il eût été difficile à des femmes enceintes, ou à celles allaitant leur enfant, de fuir en toute hâte le désastre tout proche. Aujourd'hui, au « temps de la fin », cette injonction s'applique à de telles femmes qui ne tirent pas profit avec promptitude du message d'avertissement du Seigneur concernant la vengeance divine. Ces personnes négligentes ou incrédules attendent jusqu'au dernier moment, incertain, lequel est comparable au jour du sabbat ou à l'hiver où il est peu commode de fuir ou de se déplacer. Alors, tout de suite, devant le danger pressant, elles commencent à faire des préparatifs afin de fuir en lieu sûr. Mais malheur à elles, car elles n'y parviendront pas, ni elles ni leurs enfants qui leur sont un fardeau. Ce n'est pas au *dernier* moment, quand on est *face à face* avec la fin définitive de cette « consommation du monde », qu'il faut essayer de fuir, et d'espérer alors dans le miséricordieux soutien de Jéhovah. C'est *maintenant*, en présence de l'« abomination de la désolation », c'est *maintenant*, répétons-le, qu'il faut que les parents « fuient dans les montagnes » avec leur postérité, refusant ainsi de perdre un instant quelconque dans l'espérance de pouvoir sauver, égoïstement, de ce monde condamné, quelques intérêts. Pour le bien de vos petits, ne prenez aucun délai, car alors, malheur à vous! — Jér. 51: 22; Ez. 9: 6.

[39] Ceux qui tirent maintenant profit de ce temps de grâce divine, s'efforceront fidèlement de mener leurs enfants dans les voies du Seigneur Dieu. A ceux-là, Dieu a promis sa bonté. Nous sommes, maintenant, sous la direction du grand Juge de Jéhovah au temple, Christ Jésus, dans l'époque de séparation parmi les nations, entre les « boucs » et les « brebis ». (Mat. 25:

34 Que crée une telle association dans le service? Pourquoi une telle union est-elle souhaitable, eu égard aux paroles de Jésus, et se rapportant à cette époque?
35 Contre les influences qui tendent à la division, que devraient faire les parents, conformément aux Proverbes (22: 6)?
36 Contre quoi les parents devraient-ils fortifier leurs enfants? Quelle est la récompense qui attend de tels parents?
37 Sous quel rapport les parents devraient-ils faire en sorte que leurs enfants s'intéressent à la ligne de conduite qu'eux-mêmes (parents) suivent? Pourquoi, étant donné que nous voyons s'établir « l'abomination de la désolation »?
38 En quel sens y a-t-il malédiction pour les femmes qui sont enceintes ou qui allaitent? Quand devrait-on entreprendre de fuir?
39 En vue de la séparation des nations en « boucs » et en « brebis », que devraient faire les parents à l'égard de leurs enfants? Quelle est la promesse divine à ce sujet?

31–46) Les brebis venues des nations sont conduites à la droite du trône du Juge, là où il y a de la joie avec son peuple dans l'espérance du refuge, de la sécurité, et de la promesse de la vie éternelle avec les bénédictions du Royaume du Père. Christ Jésus agit comme étant le « bras » de justice de Jéhovah Dieu. A propos des parents fidèles qui s'efforcent, maintenant, humblement, d'élever leurs enfants en les instruisant conformément aux avertissements du Seigneur Dieu, nous lisons: « Voici, le Seigneur, l'Eternel [Jéhovah], vient avec puissance, et de son bras il commande; voici, le salaire est avec lui, et les rétributions le précèdent. Comme un berger il paîtra son troupeau, il prendra les agneaux dans ses bras, et les portera dans son sein; il conduira les brebis qui allaitent. » (Es. 40: 10, 11) Le grand Berger, Jéhovah, considère avec soin celles de ses brebis qui ont charge d'enfants, et veille à leur sécurité et à leur salut.

40 Puissent les enfants, ensemble avec leurs parents consacrés, répondre à l'invitation divine d'avoir à servir Dieu et son Roi avec des louanges: « De la terre, louez Jéhovah,... Jeunes hommes et jeunes vierges, vieillards et enfants, — qu'*ils* louent le nom de Jéhovah, car son nom seul est grand, sa gloire est au-dessus du ciel et de la terre. » — Ps. 148: 7, 12, 13, *Crampon*, 1905.

T. G. angl. du 15 septembre 1946.

40 A quelle invitation les parents et les enfants fidèles répondent-ils?

Extrait de l'Annuaire 1947

(Suite du numéro du 15/1/1947)

Etats-Unis d'Amérique

La prospérité de l'Amérique fut évidemment un obstacle pour plus d'un proclamateur du Royaume, car comme les rapports le montrent, il n'y a pas eu, en moyenne, dans l'exercice 1946, autant de proclamateurs au service dans le champ qu'en 1945. La différence n'est pas grande; pourtant il appert que plusieurs de ceux qui avaient tenu haut l'étendard de la vérité se sont laissé prendre dans les filets des choses de ce monde. Il ressort des rapports parvenus de toutes les parties des Etats-Unis que des milliers et des milliers de personnes nouvellement intéressées ont repris l'œuvre de proclamation. Qui donc étaient celles qui se sont relâchées? Pendant le Congrès des Nations joyeuses à Cleveland 2602 frères et sœurs furent baptisés, symbolisant ainsi leur consécration au service de Dieu et participant à la proclamation de l'évangile. Le nombre de proclamateurs ne devait-il pas être monté ainsi? Des rapports prouvent que les conférences publiques ont eu un plein succès et que de nombreuses personnes se sont décidées pour la vérité. Pourquoi, malgré cela, a-t-on enregistré un recul, même léger?

Il convient que nous allions au fond des choses et que nous nous demandions: « Si des milliers de nouveaux proclamateurs sont restés côte à côte avec les témoins de Jéhovah dans la prédication de l'évangile, pourquoi ne signale-t-on pas plutôt une forte avance? » Les soucis de ce monde ont-ils été si accablants que bien des personnes ont négligé ce qu'il y a de plus important dans la vie d'un chrétien? Certaines se sont-elles arrêtées temporairement avec l'intention de revenir plus tard à l'œuvre quand le temps serait plus favorable à la prédication? Des centaines, même des milliers de personnes libérées des prisons ont repris l'œuvre de proclamation; elles sont comprises dans le rapport. La vie d'un chrétien est-elle trop pénible? Le monde exerce-t-il une force d'attraction trop grande? On verra toujours quelques personnes se mettre à l'écart, aussi longtemps que le diable aura le pouvoir de les séduire. Leur place sera prise par d'autres et leurs privilèges passeront à d'autres. Le danger est grand pour ceux qui, ayant mis la main à la charrue, regardent en arrière. Cela n'en vaut pas la peine. L'intégrité et la vie valent plus qu'un gain temporaire.

Dieu nous exhorte à ne pas négliger notre assemblée, surtout dans ces derniers jours difficiles. (Héb. 10: 25) Nous croyons que le Congrès théocratique des Nations joyeuses et le nouvel arrangement de l'organisation, concernant les serviteurs de district pour les frères et les assemblées de service régionales, permettront à tous les serviteurs fidèles de rester inébranlables et d'aider à ceux qui se sont placés provisoirement à l'écart. Par la grâce du Seigneur on devrait aider à de tels frères et sœurs. Tous les chrétiens reçoivent l'ordre de s'intéresser à leurs frères et sœurs et de les raffermir dans la foi la plus sacrée, en manifestant de cette façon leur amour du prochain.

Il est prouvé que dans les pays où les épreuves et les difficultés ont été les plus grandes, le nombre de proclamateurs est souvent monté le plus haut. Est-ce parce que les hommes dans ces pays-là ont eu besoin de plus de consolation? Non, les hommes ont le même besoin de consolation là où ils n'ont été exposés à aucune souffrance physique et n'ont manqué d'aucune chose matérielle. Le Royaume est la seule espérance du monde et il est partout nécessaire que l'évangile soit préché. Ceux qui aiment la justice devront toujours s'attacher étroitement au Seigneur, rechercher son conseil, collaborer avec son organisation et vivre en paix les uns avec les autres. C'est ce que tous les proclamateurs du Royaume devraient se rappeler, surtout ceux qui se relâchent, car maintenant le temps est là où « toutes les nations » devraient « louer Jéhovah ».

Nous publions ci-après des extraits du rapport présenté par le serviteur de la filiale pour les Etats-Unis:

La publication des « Instructions d'organisation » (éd. revue, en vigueur à partir du 1er octobre 1945) a influencé l'activité des proclamateurs pendant l'année. Fait nouveau, cette brochure fut remise à *tous* les proclamateurs dans l'ensemble du pays, ce qui eut pour effet de donner à tous une compréhension meilleure de la marche de l'organisation. Les instructions expliquaient et complétaient différents traits de l'activité de service, qui étaient quelque peu obscurs auparavant, et rendaient applicables à toutes les parties de la terre toutes les directives du service . . .

Au premier plan de l'activité de l'année il faut mettre la campagne de quatre mois, de « La Tour de Garde », qui dépassa toutes les campagnes précédentes. C'est là un bon signe du développement de l'œuvre de proclamation. Au début de la campagne on fixa pour les Etats-Unis seulement, une quote-part de 150 000 nouveaux abonnements à « La Tour de Garde ». Au bout du premier mois le bureau de Brooklyn avait reçu près de deux fois plus d'abonnements que dans le même mois de la campagne

entreprise l'année précédente. Au terme de la campagne on signala pour les Etats-Unis un total de 243 523 abonnements, dont plus de 200 000 étaient de nouveaux abonnements à « La Tour de Garde ». Des 285 020 abonnements annoncés pour toute l'année, 240 000 furent acquis pendant la campagne. La diffusion de ce périodique gagne d'une année à l'autre. Nous savons que cela servira à la consolation véritable et au désabusement du peuple.

Il faut noter ensuite la propagation de la brochure « Nations, réjouissez-vous! » Ce message répandu parmi les nations, les races et les classes, dans un monde de révolte et de discorde, était très opportun. La brochure sortit de presse à l'assemblée de Baltimore en février, et en avril on en commença la diffusion dans le monde en relation avec la campagne de « La Tour de Garde ». Elle fut envoyée à tous les fonctionnaires du gouvernement au moment même où l'Organisation des Nations unies partait « pour la lutte » ici dans ce pays. Quel contraste avec le joyeux message de cette brochure!...

Le point culminant de l'année, et sans doute de nombre d'années, ce fut le Congrès des Nations joyeuses qui eut lieu à Cleveland. A cause de son caractère international il a trouvé un grand écho non seulement aux Etats-Unis, mais dans le monde entier, écho dû aussi bien aux représentants de nombreux pays qu'aux relations que publièrent les journaux, les périodiques, les actualités cinématographiques et la radio. Ce congrès eut son couronnement dans la conférence publique « Le Prince de la paix » que l'on avait bien annoncée et qui réunit plus de 80 000 auditeurs dans le gigantesque stade de Cleveland et sur les places avoisinantes...

Un autre indice caractéristique de notre œuvre de témoignage pendant l'année, ce fut la campagne de conférences. Comparativement à l'année précédente, il y eut une augmentation de 10,7 % du chiffre mensuel moyen des conférences publiques et une avance de plus de 14 % dans le nombre des groupes qui ont pris part à la campagne. Les nouvelles directives fixées pour cette année ont été un changement bienvenu et une impulsion pour cette action. Les conférences publiques offrent le moyen de faire connaître l'organisation aux hommes de bonne volonté et d'attirer sur notre œuvre l'attention de tous les hommes. Au cours de l'année dernière, les imprimeries privées, l'exploitation de Brooklyn et les dépôts ont livré 78 396 900 feuilles volantes qui annonçaient 28 703 conférences publiques. Au verso des feuilles volantes se lisait un bref témoignage, et un bon donnait droit à la remise d'un de nos écrits. Ces millions de feuilles volantes formaient un témoignage considérable, et notre bureau ne cessait pas de recevoir des bons pour l'obtention de livres.

Les chiffres d'auditeurs de ces conférences n'ont pas été notés, mais les frères rapportèrent qu'elles avaient été couronnées de succès. Les nouveaux intéressés allaient du 10 au 50 % des auditeurs. Les réunions eurent lieu n'importe quand, lorsque cela paraissait être favorable pour le public. On loua des salles; des entrepôts vides, des écoles, des locaux de tribunaux et des parcs furent utilisés. Dans de nombreux cas une pression fut exercée sur les propriétaires pour les amener à annuler l'entente conclue avec les témoins de Jéhovah. Pourtant cela tourna en général à notre avantage car, tandis que dans de rares cas on céda à la pression, la plupart persistèrent à vouloir qu'on nous rendît justice. Quand on nous reprenait des salles louées, cette manière d'agir si peu américaine était déjà en elle-même un témoignage.

Bien que toutes les parties de l'œuvre ne signalent pas une augmentation (la cause en devrait être surtout connue de ceux qui n'ont pas pris part à la proclamation), le rapport qui suit reflète néanmoins l'activité de centaines et de milliers de fidèles proclamateurs, parmi lesquels un bon nombre viennent de renforcer nos rangs. Le rapport fait état de beaucoup de travail chez les frères, et d'esprit d'initiative pour se tirer d'affaire dans les diverses circonstances, et de milliers de témoignages oraux et d'expériences aux portes, dans les intérieurs et dans les rues. Voici représentés les résultats dans leur ensemble:

Rapport du service dans le champ en 1946 aux Etats-Unis

	Pion. spéc.	Pion.	Groupes	Total 1946	Total 1945
Livres	291 162	648 733	1 206 952	2 146 847	2 709 775
Brochures	1 288 493	2 978 579	7 264 024	11 531 096	11 933 511
Total	1 579 655	3 627 312	8 470 976	13 677 943	14 643 286
Procl. (moy. mens.)	1 049	2 684	58 399	62 132	62 271
Heures	2 122 722	4 436 565	10 290 393	16 849 680	18 686 243
Nouv. abonnements	36 109	74 479	174 432	285 020	229 524
Numéros isolés	537 690	1 480 553	5 398 041	7 416 284	7 179 947
Visites compl.	728 152	1 202 919	2 558 908	4 489 979	4 904 392
Et. livres par vis. compl. (moy.)	8 046	14 373	28 759	51 178	59 955
Nombre des conf. publ.	1 208	1 579	25 916	28 703	18 646
Moy. heures	168,6	137,7	14,7		
Moy. vis. compl.	57,8	37,4	3,7		
Moy. ét. livres	7,7	5,4	0,5		
Groupes dans le pays				2 858	2 871
Nombre max. procl. exercice 1946				65 922	66 670

L'œuvre qui reste à accomplir aux Etats-Unis est immense. La région est très vaste. Comme le rationnement des carburants a été supprimé et que les véhicules à moteur ont été rendus à la circulation, on peut prévoir qu'un grand travail se fera en 1947 dans les districts campagnards de l'Amérique. Cela ne sera jamais trop, comparativement à l'œuvre menée à chef dans ces quatre dernières années malgré les restrictions apportées aux voyages et le manque de combustibles.

Les 1049 pionniers spéciaux qui ont envoyé regulièrement des rapports au cours de l'année, ont accompli une bonne œuvre. C'est de leurs rangs que sont sorties plusieurs personnes pour accepter l'appel de l'Ecole de Galaad, et des centaines ont été envoyés dans l'œuvre missionnaire à l'étranger. Ceux qui restent ici travaillent, pour la plupart des cas, dans de petites villes et des quartiers d'affaires où aucun groupe ne se trouve. Ils ont rendu l'année dernière un excellent témoignage. Trente-quatre nouveaux groupes furent organisés par leurs efforts. Ils ont exercé leur activité dans 255 districts.

Le domaine des pionniers généraux est très grand. En moyenne ils ont été 2684 en activité, chaque mois. Les pionniers des vacances d'été ont fait une œuvre excellente pendant la courte période de leur service total. C'est là que s'ouvre pour tous un champ d'activité où près de 150 heures peuvent être consacrées mensuellement à la prédication de l'évangile. Il faut une foi véritable pour faire ce pas et entrer dans le service de pionniers; mais, aussi longtemps qu'on ne s'y décide pas, on ne pourra pas mesurer les joies qu'on éprouve dans ce service.

Il n'est pas nécessaire d'aller dans un pays étranger et d'apprendre une autre langue pour devenir un vrai pionnier. L'œuvre missionnaire peut aussi bien être accomplie là où tu es, dans le district où tu habites. Si tu t'assignes un secteur dans les environs de ton domicile, tu pourras bien consacrer une ou deux heures par jour au service missionnaire; ainsi, tu n'auras pas besoin d'attendre que le temps suffisant te soit donné pour répondre aux exigences du service de pionnier. Si tu lis les rapports contenus dans cet « Annuaire » et si tu considères les épreuves et les difficultés que d'autres ont à surmonter pour conserver leur intégrité et servir bien avec fidélité, le service de pionnier dans ce pays ne te paraîtra pas comme quelque chose de très difficile, mais comme une source de joie que tout service total procure.

Un autre privilège de service qui a rempli de joie les serviteurs de la société pendant les années de guerre, ce fut de visiter des frères dans les prisons. La Société avait pris ses dispositions pour que ses représentants pussent

pénétrer dans 28 prisons différentes dans lesquelles nos frères avaient été enfermés. Ces frères furent ainsi édifiés dans leur foi la plus sacrée; on organisa pour eux, dans les prisons, des études régulières de livres et de « La Tour de Garde », et à plusieurs endroits il fut possible d'instituer, dans les prisons, des conférences publiques devant intéresser d'autres détenus. La relation écrite par le conseil judiciaire de la Société est, sous ce rapport, très intéressante. Nous la reproduisons ci-après:

Pendant l'année, des frères se sont trouvés emprisonnés pour leur foi aux Etats-Unis. (I Pi. 3: 14) Ce fait pénible est en quelque sorte une colonne commémorative prouvant que les témoins de Jéhovah sont encore exposés aux persécutions dans ce « pays de la liberté ». (II Tim. 3: 12) Leur refus de renoncer, dans les prisons, à leurs obligations d'alliance, et leur réintégration dans le service actif et régulier (qui consiste à faire des disciples de toutes les nations) immédiatement après leur libération, ont prouvé qu'ils ont vaincu la persécution. Ils sont restés fermes et ont dénoncé le diable comme menteur en rachetant bien leur temps après leur libération, soit en consacrant à la prédication plus de temps, soit en passant du service de proclamateurs de groupes au service de pionniers. Leur joyeuse union, dans l'œuvre sublime, avec ces fidèles qui pendant la période d'absence forcée des détenus ont comblé les vides en prêchant davantage, a montré que rien ne peut anéantir l'amour des témoins de Jéhovah pour Jéhovah et leur amour mutuel.

Par la fidélité qu'ils ont prouvée dans les liens, ces hommes ont contribué à porter à son point culminant, dans cette année qui vient de finir, la lutte qui a duré cinq ans sans interruption devant les tribunaux fédéraux, entre le département de justice des Etats-Unis et les témoins de Jéhovah. Cette lutte fut menée parce que les témoins de Jéhovah insistaient sur leur droit de démontrer que les ordres de présentation auxquels ils se refusaient à donner suite, étaient illégaux. Plus de 4000 témoins de Jéhovah qui, à cause de leur service régulier de prédicateurs, avaient demandé à être libérés du service d'instruction et du service militaire, furent injustement déclarés coupables d'avoir violé la loi du service d'instruction et du service militaire, et condamnés à des peines d'emprisonnement. Les tribunaux leur refusèrent le droit de démontrer que les ordres de présentation se trouvaient en contradiction avec la loi mentionnée; on exigea d'eux qu'ils se soumissent au service d'instruction et au service militaire. Un bref aperçu de cette lutte importante pour le droit de se défendre devant les tribunaux devrait maintenant être porté à la connaissance du monde, afin que ceux qui ont un intérêt à connaître la vérité, puissent être informés du différend et des faits qui ont conduit à la situation difficile dans laquelle les témoins de Jéhovah ont été jetés.

Le § 5 (d) de la loi du service d'instruction et du service militaire de l'année 1940 prévoit la libération des ministres de la religion. Le § 622.44 des dispositions d'exécution prises en complément de cette loi affirme que des ministres de la religion vraiment ou réglementairement consacrés, qui selon la loi sont libérés de tout service d'instruction et de tout service militaire, doivent être comptés dans la classe IV-D par les offices de recrutement. Les témoins de Jéhovah qui en tant qu'évangélistes de mission prêchent l'évangile dans la forme primitive, comme l'ont fait le Christ Jésus et ses apôtres, demandèrent leur libération comme ministres en se fondant sur la loi et les dispositions d'exécution. Bien que le quartier général national eût donné un avis favorable au sujet de la position de ministre des témoins de Jéhovah, beaucoup d'offices de recrutement s'opposèrent arbitrairement et de leur propre autorité à classer comme ministres près de quatre mille témoins de Jéhovah. Or, quand ceux-ci reçurent les ordres de présentation, ils n'y donnèrent pas suite, dans l'espoir d'obtenir leur libération en se fondant sur la loi, dès qu'ils seraient cités en justice, pour se défendre contre l'accusation de n'avoir pas tenu compte de l'ordre de présentation.

Au début de la controverse, il y a plus de cinq ans, les tribunaux fédéraux firent valoir unanimement le point de vue que les témoins de Jéhovah n'ont aucun droit de se défendre sur le vu de l'accusation portée contre eux. Sous l'influence de la psychose générale de guerre, le département de justice décida que tous les hommes immatriculés — même le vice-président des Etats-Unis, les membres du Congrès, les juges et les ministres de la religion, qui tous sont légalement libérés du service militaire — au cas où ils seraient mal classés par quelque office local de recrutement, devraient d'abord donner suite à l'ordre de présentation et pourraient seulement ensuite protester contre le classement erroné des offices de recrutement. Les instances inférieures se rallièrent aveuglément à ce point de vue dont elles firent la loi du pays. C'est ainsi que les témoins de Jéhovah furent mis dans l'impossibilité de se défendre et de démontrer qu'ils étaient des ministres.

De 1941 jusqu'en février 1946 tous les juges (excepté un) et toutes les cours fédérales d'appel dans plus de cent cas, de même que tous les tribunaux fédéraux de district dans plus de quatre mille cas, ont décidé que tout homme qui néglige de répondre à un ordre de présentation perd tout droit à une défense judiciaire. En janvier 1944 le Tribunal suprême arrêta dans le cas *Falbo contre United States* qu'un témoin de Jéhovah qui refuse de se présenter à un camp ou à un centre d'appel et de se soumettre à une nouvelle visite sanitaire, n'a pas le droit d'attaquer la validité d'une convocation. Comme le Tribunal suprême a négligé de préciser les cas dans son jugement de l'affaire *Falbo,* la situation ne devint que plus difficile. Les tribunaux de district et les cours d'appel partagèrent vite le point de vue, que le Tribunal suprême avait sanctionné le principe illégal, à savoir qu'il était nécessaire d'avoir répondu à un ordre de présentation pour pouvoir attaquer un ordre illégal émanant d'un office de recrutement.

Malgré la quantité de précédents et l'opposition continue du département de justice, l'avocat de la Société maintint son point de vue qu'il n'était pas nécessaire d'avoir répondu à un ordre de présentation pour attaquer un classement erroné d'un office de recrutement. Il objecta qu'un homme immatriculé devrait avoir l'occasion de démontrer, avant l'ordre de présentation, qu'il est un ministre et n'est pas soumis à la loi du service militaire, et qu'un office de recrutement n'a pas le droit d'exiger que cet homme donne suite à un ordre de présentation.

En novembre 1945 le Tribunal suprême eut à s'occuper de nouveaux cas punissables de témoins de Jéhovah, désignés sous les noms de *Smith contre United States* et *Estep contre United States.* Le 4 février 1946 ce tribunal arrêta que, si quelqu'un s'est soumis au recrutement sous la forme d'une visite sanitaire faite avant la convocation, il a le droit d'attaquer un ordre d'un office de recrutement et de se défendre au cas où une accusation est portée contre lui. Par cet arrêté du Tribunal suprême, pris par 6 voix contre 2 en faveur des témoins de Jéhovah, le verdict de culpabilité est rapporté dans ces deux cas. Dans un jugement approbateur le juge Frankfurter déclara que le Tribunal suprême, par cet arrêté, a cassé tous les jugements des tribunaux d'arrondissements et de districts des Etats-Unis et a accusé tous les juges d'interprétation erronée de la loi du service militaire et de ses dispositions d'exécution. Le juge Frankfurter fit, en outre, allusion au fait que la condamnation de plus de quatre mille témoins de Jéhovah était nulle et non avenue, en disant: « ... non seulement ils avaient tort [les tribunaux fédéraux], mais vraisemblablement des centaines de condamnations pour désobéissance aux offices locaux de recrutement... étaient sans aucune validité. »

Il est évident qu'à cause d'une fausse interprétation de la loi du service d'instruction et du service militaire, les témoins de Jéhovah se sont vu contester le droit de démontrer qu'ils sont des ministres; en outre, aucune des milliers de condamnations n'a été précédée de véritable procédure ni d'enquête judiciaire. Comme des milliers de témoins de Jéhovah n'ont pas interjeté appel et que beaucoup d'autres avaient déjà subi les peines d'emprisonnement et avaient été libérés, il n'était pas possible d'entreprendre quelque chose devant les tribunaux en leur faveur pour faire tomber la « charge criminelle » qui leur était restée en héritage.

Le seul moyen était d'adresser une requête en grâce au président.

Le 10 août 1946, au Congrès théocratique des Nations joyeuses à Cleveland, dans l'Ohio, une résolution fut adoptée à l'unanimité par plus de soixante mille congressistes: on y priait le président des Etats-Unis de faire usage de son droit de grâce en faveur des quatre mille serviteurs de mission. On demandait leur grâce complète et le rétablissement de leurs droits civils. Cette résolution, accompagnée d'une description du traitement infligé aux témoins de Jéhovah, fut remise personnellement au président Truman qui promit de l'examiner et réserva sa décision. Si cette décision devait être favorable, il la ferait connaître publiquement; dans le cas contraire il ne prendrait vraisemblablement pas position.

Pour faire passer, si possible, la déclaration judiciaire d'invalidité de telles condamnations, on entama dans quelques rares cas des procédures d'*habeas corpus* auprès des tribunaux fédéraux. Celles-ci furent remises par les cours d'appel de districts au Tribunal suprême. Outre les nombreux cas qui furent plaidés devant les tribunaux pour défendre les droits de ces hommes (ce qui eut pour conséquence la libération d'un très petit nombre d'entre eux), on entama des procédures administratives en passant par le United Stades Board of Parole de Washington, pour obtenir la mise en liberté des témoins de Jéhovah. Près de deux mille avaient subi leurs peines et furent libérés sans condition. Les démarches entreprises en passant par le Board of Parole firent obtenir la libération de près de mille hommes qui purent reprendre leur service de pionniers ou leur activité de proclamateurs de groupe. On ne souscrivit pas à des compromis. Actuellement il y a encore près de mille trois cents frères emprisonnés.

Ce fut là une lutte longue et dure qui n'est pas encore tout à fait terminée. Il reste encore beaucoup d'autres cas dont on doit venir à bout. La victoire acquise jusqu'ici par les témoins de Jéhovah ne profite pas seulement au barreau mais au public tout entier. La lutte menée avec fermeté contre la doctrine abominable à laquelle les instances inférieures s'employèrent si résolument, se termina par un rétablissement de la confiance en la juridiction et en l'indépendance des tribunaux, quand ils se voient opposés aux exigences de l'autorité d'exécution.

Des argumentations et des requêtes furent rédigées dans sept cas qui se rapportent directement à l'œuvre de témoignage. Il n'y eut, l'année dernière, que trente-cinq arrestations opérées sur la base de lois et de prescriptions d'Etat à cause de la prédication de l'évangile du Royaume de Dieu. Depuis 1935 c'est le chiffre le plus bas que nous ayons connu dans les poursuites visant à nous disputer le droit de prêcher l'évangile.

L'année passée deux victoires d'importance ont été remportées au Tribunal suprême des Etats-Unis; elles ont permis de faire un nouveau pas dans le sens d'une extension des garanties constitutionnelles relatives à la liberté d'adoration. Dans les cas connus sous le nom de *Marsh contre Alabama* et *Tucker contre Texas,* le Tribunal suprême décida qu'il était interdit aux propriétaires de colonies d'habitations et de colonies communautaires d'arrêter et de poursuivre judiciairement les témoins de Jéhovah qui ont pénétré sans autorisation dans la propriété d'autrui, lorsqu'ils se livrent à leur activité de témoignage de porte en porte ou distribuent leurs périodiques dans les rues.

Ces arrêtés furent tout de suite attaqués par la Metropolitan Life Insurance Company, la plus grande corporation financière et société d'assurance du monde, qui est propriétaire de Parkchester in The Bronx, New York city. Parkchester est la plus grande colonie d'habitations, privée, dans le monde. Les cent cinquante-deux maisons d'habitation de la colonie abritent à peu près quarante mille personnes. L'administration de la colonie obtint par force contre les témoins de Jéhovah une interdiction d'aller de porte en porte dans les maisons locatives. Au lieu de se saisir des témoins de Jéhovah la police privée de Parkchester les chassa des maisons et des terrains. La Watchtower Bible and Tract Society, Inc., et les témoins de Jéhovah se virent donc forcés de porter plainte contre la Metropolitan Life Insurance Company et de demander qu'on mît un frein à son procédé. Dans l'acte d'accusation on proposa de déclarer illégale l'interdiction mentionnée et de défendre l'intervention de la police contre l'activité des témoins de Jéhovah à Parkchester. L'affaire fut examinée par le Tribunal suprême de l'Etat de New-York pendant plus de quinze jours en mai 1946. La décision fut remise à plus tard et elle ne fut pas prise avant la fin de l'exercice.

Une autre victoire marquante fut remportée par un arrêté favorable de la Cour de justice suprême du Maine dans l'affaire *State contre Wagner.* Dans ce cas un témoin de Jéhovah fut accusé d'avoir enfreint la loi contre la violation de domicile, en persistant, contre la volonté du propriétaire, à faire des visites complémentaires au domicile d'un homme de bonne volonté. La cour de justice suprême du Maine décida que la façon d'agir d'un témoin de Jéhovah, telle qu'elle était décrite dans l'accusation, ne représentait pas une violation de la loi. L'accusateur fut débouté.

(A suivre.)

Textes et commentaires

16 mars

Réveille-toi! revêts ta parure, Sion. — Es. 52:1.

Pour que ceci eût lieu, il fut enjoint au reste de Sion, les enfants de la « Jérusalem d'en haut », de se réveiller de leur inactivité mortelle sous le lourd talon de Babylone, l'organisation mondiale de Satan. Ils durent se libérer de leur captivité et revenir à l'activité organisée propre à l'organisation théocratique de Jéhovah, qui ne connaît aucun asservissement à Babylone. Ils durent être forts en leur Dieu. Il fallait se débarrasser de la crainte des hommes qui est un piège et rejeter les traditions et les doctrines de la religion, par un nouvel examen de la Bible et une nouvelle étude de la « vérité présente » qui amène la liberté. En se nourrissant de la Parole de Dieu, Parole de vérité, le reste de Sion retrouverait la force de faire son œuvre; il redeviendrait fort. « Les justes sont délivrés par leur sagesse. » « L'homme sage est plein de force, et l'homme intelligent devient puissant. » — Prov. 11:9; 24:5, *Version Synodale.* — T.G. angl. du 1/2/46.

17 mars

Il prit ensuite une coupe; et, après avoir rendu grâces, il la leur donna, en disant: Buvez-en tous; car ceci est mon sang, le sang de l'alliance. — Mat. 26:27,28.

Comprenant parfaitement qu'il était le Médiateur de la nouvelle alliance et en même temps la victime expiatoire dont

le sang devait mettre en vigueur ce nouveau pacte, Jésus célébra la dernière pâque avec ses disciples en l'an 33; avec ses onze fidèles apôtres il établit alors le souper commémoratif de sa mort. Ceux qui comme membres de la nouvelle nation sont entrés dans la nouvelle alliance doivent boire — symboliquement — son sang répandu qui représente la mort sacrificatoire pour la justification du nom de Jéhovah. Ceux qui sont dans la nouvelle alliance doivent mourir avec lui, « en devenant conformes à lui dans sa mort », et être « baptisés en sa mort ». Par sa mort, le 14 Nisan de l'an 33, la nouvelle alliance fut rendue valide, mais ne fut pas inaugurée avant sa montée aux cieux après sa résurrection des morts. En tant que médiateur, il inaugura cette alliance le jour de la Pentecôte en répandant le saint esprit. — T. G. angl. du 1/8/46.

18 mars

Car la nation et le royaume qui ne te [*Sion ou la Jérusalem céleste*] *serviront pas périront, ces nations-là seront exterminées. — Es. 60: 12, 14.*

Le « royaume des cieux » sera réellement un gouvernement théocratique qu'aucune puissance ou créature dans les cieux et sur la terre ne pourra corrompre ou détruire. Aucune personne ne pourra décrier cette Jérusalem céleste ni la regarder d'un air de mépris en faisant à Dieu le reproche suivant: « Est-ce là cette ville d'une beauté si parfaite, qui était la joie de toute la terre? » (Lam. 2: 15, *Lemaistre de Sacy*) Les gouvernements qui, présentement, foulent aux pieds les ambassadeurs chrétiens du gouvernement du monde nouveau de Jéhovah et se refusent à renoncer à leur pouvoir en faveur de celui-ci seront détruits à la bataille d'Armaguédon. Les hommes et les organisations humaines qui rejettent et résistent à ce parfait Royaume de Dieu, prouvent qu'ils sont dénaturés et pervers et qu'ils ne méritent pas d'être protégés. — T.G. angl. du 1/4/46.

19 mars

Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre; et quand il sera vieux, il ne s'en détournera pas. — Prov. 22: 6.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'une telle association du père et du fils, ou de la mère et de la fille, dans le champ de service, ne crée de solides liens de sympathie et de compréhension entre parents et enfants. Cela est d'ailleurs désirable. (Luc 12: 51-53; Marc 13: 10-13) Ils devraient agir de façon positive pour le bien de ceux que Dieu a placés sous leur garde spirituelle, afin de contrecarrer toutes choses tendant à amener la trahison et la division dans la famille. Pour cela, le meilleur moyen est, selon l'avis de la Parole de Dieu, de donner aux enfants mineurs l'instruction et les avertissements du Seigneur, non seulement d'une manière théorique par l'enseignement verbal, mais aussi d'une manière pratique par des démonstrations effectives données dans le service divin. Associez vos enfants dans ce service actif, en qualité de témoins. En partageant vos expériences de chrétiens, forgez avec eux, et dans le Seigneur, des liens indestructibles en partageant avec eux vos expériences comme chrétiens. — T.G. angl. du 15/9/46.

20 mars

Eternel... mon libérateur! — Ps. 18: 3.

Jéhovah s'est encore distingué récemment en délivrant son peuple du pays de l'ennemi. Ceux qui ont apprécié cette libération constituent l'unique peuple heureux et béni sur la terre. Ils forment le seul peuple libre jouissant d'une liberté que les peuples des démocraties modernes ne possèdent pas. En effet, ces nations, placées sous l'égide des diverses formes de la démocratie politique, ne sont pas affranchies du plus grand ennemi de l'homme, les difficultés présentes dans lesquelles elles se débattent en étant la preuve. Plusieurs siècles avant le début de notre ère, Jéhovah apporta la délivrance — les détails en sont rapportés au chapitre 31 du livre du prophète Jérémie. Mais cette délivrance que Dieu opéra en ce lointain passé ne fut que partielle et temporaire. Elle ne fut qu'un type d'une plus grande et véritable délivrance qui était alors encore à venir. Cet accomplissement partiel était la garantie d'une réalisation complète de la prophétie de Jéhovah quand le temps en serait venu. Ce moment est arrivé et l'accomplissement intégral doit avoir lieu en faveur du peuple de Dieu. C'est pour cette raison que ce peuple se réjouit, et c'est aussi pourquoi cette invitation joyeuse peut être envoyée à toutes les nations et à toutes les races: « Nations, réjouissez-vous avec son peuple! » — T.G. angl. du 15/7/46.

21 mars

Dieu l'a ressuscité le troisième jour. — Actes 10: 40.

Que constatons-nous en examinant chacun des témoignages apostoliques relatifs à la résurrection du Seigneur? Mettent-ils en relief Jésus-Christ comme étant le ressuscité? Non, dans chaque cas les apôtres rendent témoignage à Jéhovah comme étant le Dieu tout-puissant qui ramena son Fils de la mort à la vie. Ils donnent donc la suprême gloire à Dieu, réhabilitant ainsi sa Parole et sa puissance. Le fait de première importance est que Dieu ressuscita Jésus et l'établit conducteur princier, sauveur et juge des vivants et des morts. En rendant ainsi témoignage, les apôtres ont fait preuve de leur ferme résolution d'être des témoins de Jéhovah tout en rendant également témoignage de Jésus-Christ. Dieu observa sa propre règle concernant des témoins; c'est ainsi qu'il suscita le nombre requis de deux ou de trois témoins, et même beaucoup plus, voire plus de cinq cents en une certaine occasion. (I Cor. 15: 6) Dieu a toute la vérité pour lui à sa gloire. — T.G. angl. du 15/11/46.

22 mars

Le déploiement de ses ailes remplira l'étendue de ton pays, ô Emmanuel! — Es. 8: 8.

Le peuple actuel de Jéhovah tient résolument à son alliance pour le Royaume et met donc une confiance absolue en son Roi régnant sur la Sion céleste. Cependant la prophétie d'Esaïe prévient les membres de ce peuple que le flot définitif du roi d'Assyrie antitypique (Satan le diable et toutes ses forces mondiales) déferlera sur eux sur tous les points du globe. Cette ruée de la marée ennemie en ce monde d'après-guerre soumis à Satan a pour but de balayer tous ceux qui ne se conforment pas aux idées politico-religieuses de ce monde. Cela se déroulera juste avant que la bataille universelle d'Armaguédon n'éclate. Bien que le flot semble monter jusqu'au cou et soit sur le point de submerger l'organisation terrestre des témoins de Jéhovah, ceux-ci ne doivent pas céder à la crainte. Ils se fieront aux paroles ci-dessus du prophète Esaïe prononcées jadis dans des circonstances analogues, ainsi qu'à la protection des ailes de Jéhovah. — Ps. 61: 4.—T.G. angl. du 15/10/46.

23 mars

Revêts-toi de force, bras de l'Eternel! Réveille-toi, comme aux jours d'autrefois, dans les anciens âges! N'est-ce pas toi qui abattis l'Egypte, qui transperças le monstre? N'est-ce pas toi qui mis à sec la mer? — Es. 51: 9, 10.

Jéhovah a prouvé la fausseté de la prétention émise par l'organisation du dragon selon laquelle le diable serait l'« autorité supérieure » à laquelle tous les chrétiens devraient être soumis. Il a porté un coup fatal à cette organisation diabolique, par la vérité qu'il a fait proclamer par le reste, à savoir que Jéhovah et Christ seuls constituent les « autorités supérieures » auxquelles nous devons obéir. (Rom. 13: 1) Les masses excitées de l'humanité, aliénées de Dieu, étaient alors comme la mer Rouge menaçant d'arrêter les témoins du Seigneur dans leur marche vers la liberté dans son organisation théocratique. Mais le Très-Haut a commandé à ses témoins de poursuivre leur marche à travers tous les peuples et nations, il leur a frayé la voie et leur a permis de laisser partout le témoignage rendu à son nom. — T. G. angl. du 15/1/46.

24 mars

Recherchez la paix avec tous, et la sanctification, sans laquelle personne ne verra le Seigneur. — Hébr. 12: 14.

Ce monde troublé n'est pas en paix avec Dieu, au contraire, il est en inimitié mortelle avec lui. Il se prépare pour le combat définitif contre Dieu à Armaguédon. Faire la paix avec ce monde, signifierait que nous sommes devenus l'ennemi de Jéhovah Dieu et de son Roi Jésus-Christ. Si, d'un autre côté, nous voulons voir la gloire éternelle de Dieu dans le monde nouveau, nous chercherons à maintenir notre paix avec lui, en nous séparant de ce monde, et en nous plaçant complètement du côté de l'universelle souveraineté de Jéhovah, c'est-à-dire du côté de son Royaume. Nous aurons à subir des persécutions de la part du monde, lesquelles seront permises par Dieu afin que nous nous séparions de ce monde et que

nous recherchions la véritable sainteté. Nous devons rechercher la paix avec ceux qui sont consacrés à Dieu et avec tous les « hommes de bonne volonté ». Que l'œuvre de sanctification s'achève parmi son peuple consacré et libère leur cœur de toute racine d'amertume. — T.G. angl. du 15/3/46.

25 mars

Ses œuvres sont parfaites, car toutes ses voies sont justes; c'est un Dieu fidèle et sans iniquité, il est juste et droit. S'ils se sont corrompus, à lui n'est point la faute; la honte est à ses enfants, race fausse et perverse. — Deut. 32: 4, 5.

La condition actuelle de l'humanité ne peut être imputée à l'origine de l'homme tel que Dieu le créa. Il ne fit pas l'homme semblable à une bête, avec un cœur dur, cruel et enclin à combattre ses semblables dans une lutte égoïste pour la vie. Le péché, l'injustice et l'égoïsme des hommes ne provinrent pas du Créateur, car ils ne pouvaient, en tant que fils de Dieu, les avoir hérités de lui. Tout cela est dû à la corruption de l'homme par suite de la désobéissance à la loi parfaite de Dieu. Ce n'est pas non plus parce que le premier couple aurait été au commencement une œuvre imparfaite du Créateur. Nous ne devons adresser aucun reproche à Dieu au sujet de cette responsabilité, nous devons, au contraire, défendre son nom contre toute accusation injuste. — T.G. angl. du 1/4/46.

26 mars

Aussi nous gémissons dans cette tente, désirant revêtir notre domicile céleste, si du moins nous sommes trouvés vêtus et non pas nus. — II Cor. 5: 2, 3.

Pendant cette période de sommeil et d'attente de l'établissement du Royaume, ces chrétiens morts se sont trouvés comme « nus ». C'est-à-dire qu'ils ont été dévêtus, ne vivant ni dans la chair, ni comme esprits. Paul n'avait nullement le désir de mourir afin de pouvoir s'esquiver des responsabilités et difficultés de son service de ministre de la nouvelle alliance de Dieu. Il savait que mourir signifiait pour lui être « nu » dans la mort, être endormi dans la tombe en attendant la résurrection. En vérité, s'il gémissait dans la chair, ce n'était pas parce qu'il désirait quitter le plus vite possible son ministère terrestre et abandonner le privilège de pouvoir souffrir pour la justification du nom et de la souveraineté universelle de Jéhovah. Ce qu'il désirait ardemment c'était le retour de Christ lors de l'établissement du royaume de Dieu et ce, afin d'être revêtu de la vie céleste. — Phil. 1: 20-24. — T.G. angl. du 15/4/46.

27 mars

Je crains que... je n'aie à pleurer sur plusieurs de ceux qui ont péché précédemment et qui ne se sont pas repentis de l'impureté, de l'impudicité et des dissolutions auxquelles ils se sont livrés. — II Cor. 12: 21.

Quand une personne se décide solennellement à faire la volonté de Dieu, qu'elle est acceptée dans son organisation, elle devrait s'être repentie de son impureté précédente, et aussi de son impudicité (vices sexuels et pratiques sensuelles, selon *Moffatt*), si elle s'était abandonnée à tout cela. Cependant, ces choses essaient de s'attacher au repentant, même lorsqu'il est devenu un disciple de Christ. La repentance d'une personne ne peut se prouver que par l'abandon complet de ces choses, et non par la tentative de contaminer l'assemblée avec ces pratiques. Une assemblée de chrétiens n'est pas un lieu dans lequel on tolère qu'un pécheur repentant y introduise l'impureté du monde, ses vices et ses pratiques sensuelles. Ce n'est point l'endroit où il faille adopter et introduire des pratiques de ce genre. On ne saurait arguer en leur faveur qu'elles se commettent au sein de l'assemblée: ce sont des taches qui proviennent du monde, et qui souillent la véritable adoration. — T.G. angl. du 1/9/46.

28 mars

Il brûla la tête, les morceaux et la graisse. Il lava avec de l'eau les entrailles et les jambes, et il brûla tout le bélier sur l'autel. — Lév. 8: 20, 21.

De même que le taureau expiatoire, ce bélier illustrait le sacrifice de l'homme Jésus-Christ. Sous tous ses aspects, le sacrifice de Jésus fut d'une pureté illustrée lors du lavage de tous les morceaux du bélier que Moïse avait découpé. De même que l'eau est employée comme symbole de la vérité divine, de même Jésus, en donnant sa vie en sacrifice au service de la vérité, était pur parce qu'il demeurait toujours en harmonie avec elle. Le sacrifice de Jésus était complet, illustré par tous les morceaux du bélier brûlés sur l'autel et consumés selon l'arrangement divin en cette matière. C'est cela qui rendit le sacrifice acceptable et agréable à son Père céleste, et il en était de même de l'holocauste qui était un témoignage que le sacrifice expiatoire qui l'avait précédé avait été accepté par le Seigneur Dieu. Les sous-sacrificateurs ont donc l'assurance que les mérites du sacrifice de Jésus leur seront profitables. — T.G. angl. du 15/6/46.

29 mars

La crainte n'est pas dans l'amour, mais l'amour parfait bannit la crainte; car la crainte suppose un châtiment, et celui qui craint n'est pas parfait dans l'amour. — I Jean 4. 18.

L'amour pour lui s'élargira et nous cesserons de redouter les dangers qui nous menacent lorsque nous le servons scrupuleusement. Par la foi cet amour devient agissant, et la foi ne peut être fondée que sur la connaissance. (Gal. 5: 6) C'est pourquoi les conseils suivants sont donnés aux vrais chrétiens vivant dans les derniers jours: « Pour vous, bien-aimés, vous édifiant vous-mêmes sur votre très sainte foi [due à la connaissance] et priant par le saint-esprit, maintenez-vous dans l'amour de Dieu, en attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ pour la vie éternelle. » (Jude 20, 21) Si le peuple portant maintenant le nom de Jéhovah faiblissait par crainte de ce qui arrive sur la terre, qui donc pourrait rester fort? Les témoins de Jéhovah doivent demeurer inébranlables dans la période actuelle précédant la bataille d'Armaguédon qui tranchera le litige ayant trait à la souveraineté du Tout-Puissant. — T.G. angl. du 1/1/46.

30 mars

Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé. — Actes 2: 38 —

Les Juifs faisaient déjà partie d'une nation consacrée à Dieu, mais d'une nation qui s'était opposée à suivre le Fils de Dieu et l'avait cloué au bois. C'est pourquoi l'apôtre Pierre indiqua à ses solliciteurs la marche particulière à suivre pour revenir à une loyale relation avec Dieu. Se repentir et être baptisé au nom de Jésus signifiait, en effet, se consacrer à Dieu, mais aussi renoncer aux voies suivies par le monde qui avaient mené au meurtre du Fils de Dieu. Cela voulait dire encore: reconnaître Jésus comme Seigneur et Christ, comme Souverain Sacrificateur selon l'ordre royal de Melchisédek, assis à la droite de Dieu dans les cieux. Cela signifiait qu'ils ne pouvaient obtenir le salut qu'en invoquant le nom de Jéhovah par Christ, en qui leurs péchés étaient pardonnés. Etre baptisé au nom de Jésus voulait dire: être immergé en lui, en tant que Chef céleste dont ils devraient suivre les traces. Le baptême d'eau était le symbole de leur consécration à Dieu par de nouveaux liens. — Actes 2: 21, 33-36. — T.G. angl. du 15/2/46.

31 mars

Afin que l'on connaisse sur la terre ta voie, et parmi toutes les nations ton salut! Les nations se réjouissent et sont dans l'allégresse. — Ps. 67: 3, 5.

L'expression *toutes les nations* montre à qui l'appel s'adresse. Il ne permet pas qu'on accorde des faveurs ou fasse une discrimination en raison de la race, de la couleur, de la langue, de la situation géographique, du développement politique ou du niveau social. *Toutes les nations* sont invitées à chanter les louanges de Dieu, et à le faire sur une base sur laquelle elles peuvent toutes être agréables à Dieu, soit l'alliance abrahamique en vertu de laquelle toutes les nations doivent être bénies par le Messie, la postérité d'Abraham. Par gratitude pour cette bénédiction toutes les nations béniront et loueront le grand Dieu désintéressé qui a établi cette alliance. C'est pourquoi, porteurs de la bonne nouvelle, nous pouvons aller auprès de toutes les nations, leur annoncer ces choses et les encourager par ces paroles: « Louez Jéhovah, vous toutes les nations! » Cela veut dire qu'on accepte les dispositions qu'il a prises en faveur du genre humain et qu'on lui prouve ensuite sa reconnaissance en chantant ses louanges. — T.G. angl. du 15/12/46.